

RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3^E CYCLE

ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Rapport publié le 31/01/2024



Au nom du comité d'experts¹ :
Romat Hubert, Président

Pour le Hcéres² :
Thierry Coulhon, Prédident

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

¹ Les rapports d'évaluation «sont signés par le président du comité». (Article 13) ;

² Le président du Hcéres «contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3^e cycle de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté - UBFC, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2016-2021) a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3^e cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 3^e cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale du site, et d'autre part, sur des auditions comprenant une rencontre avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations doctorales, avec les directions des écoles doctorales et avec des panels de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient, dans cet ordre, le rapport d'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3^e cycle, et les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3^e cycle listées ci-après :

Arts, lettres, langues (ALL)

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Lettres, Communication, Langues, Art* (LECLA, ED n° 592)

Droit, économie, gestion (DEG)

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Droit, Gestion, Économie et Politique* (DGEP, ED n° 593)

Sciences humaines et sociales (SHS)

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Société, Espace, Pratiques, Temps* (SEPT, ED n° 594)

Sciences, technologie, santé (STS)

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Carnot Pasteur* (ED n° 553)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Environnement Santé* (ES, ED n° 554)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques* (SPIM, ED n° 37)

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3^e cycle de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté - UBFC a eu lieu à l'automne 2022. Le comité d'experts était présidé par M. Hubert Romat, professeur retraité en génie électrique à l'université de Poitiers. La vice-présidence du comité a été assurée par Mme Isabelle Royer, professeure des universités en sciences de gestion à l'université Jean-Moulin - Lyon 3.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Fabrice Ango, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) – Montpellier ;

M. Christophe Coupé, docteur en linguistique anglaise, Université Jean Moulin - Lyon 3 ;

M. Goulwen de Kermoysan, consultant à ABGI Nantes ;

M. Patrice Marcilloux, professeur en archivistique à l'université d'Angers ;

Mme Anne Tomiche, professeure en littérature générale et comparée à l'université Paris-Sorbonne

M. Bernard Viguier, professeur en sciences et génie des matériaux à l'université de Toulouse III Paul Sabatier.

Mme Ariel Eggrickx, conseillère scientifique, Mme Nina Vespuce, chargée d'évaluation et Mme Maéva Moukala, chargée d'évaluation, représentaient le Hcéres.

Présentation des études doctorales

Le troisième cycle de la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC) comporte six écoles doctorales dont le périmètre scientifique global couvre dix domaines scientifiques (DS), inclut environ 2 500 encadrants et 1 800 doctorants (dont 800 femmes et 1 000 hommes) rattachés à 24 unités mixtes de recherche (UMR) et 34 unités de recherche (UR). Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'UBFC bénéficie du transfert de compétences des formations doctorales de tous les établissements membres qui la constituent : l'université de Bourgogne (uB), l'université de Franche-Comté (uFC), l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENSMM), l'établissement d'enseignement supérieur consulaire École supérieure de commerce Dijon-Bourgogne/Burgundy School of Business (BSB), l'Institut Agro Dijon et l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM : campus de Cluny).

Le collège doctoral (CD) de l'UBFC, créé en 2017, assure les missions relevant de ce transfert de compétences.

L'UBFC est accréditée pour les formations doctorales relevant du périmètre des écoles doctorales (ED) suivantes :

- *Droit, Gestion, Économie et Politique (DGEP)* : environ 250 encadrants (habilités à diriger des recherches - HDR et non HDR) et 240 doctorants dans trois UMR du CNRS et cinq UR, école dont le périmètre scientifique couvre uniquement le domaine scientifique Sciences de la société (DS7) ;
- *Lettres, Communication, Langues, Art (LECLA)* : environ 220 encadrants (HDR et non HDR) et 200 doctorants dans cinq équipes d'accueil (EA), école dont le périmètre couvre le seul domaine scientifique Sciences humaines et humanités (DS6) ;
- *Société, espace, pratiques, temps (SEPT)* : environ 310 encadrants (HDR et non HDR) et 350 doctorants dans cinq UMR du CNRS et huit EA, école dont le périmètre scientifique couvre quatre domaines scientifiques : Sciences humaines et humanités (DS6), Sciences de la société (DS7), Sciences et technologies de l'information et de la communication (DS9), Sciences agronomiques et écologiques (DS10) ;
- *Carnot Pasteur (CP)* : environ 380 encadrants (HDR- et non HDR) et 180 doctorants dans 6 UMR du CNRS et le CEA (Centre d'études atomiques) de Valduc, école dont le périmètre scientifique couvre quatre domaines scientifiques (DS), par ordre décroissant du nombre de doctorants : Chimie (DS4), Mathématiques (DS1), Physique (DS2), Sciences de la terre et de l'univers, espace (DS3), pour quelques doctorants ;
- *Environnement santé (ES)* : environ 800 encadrants (HDR et non HDR) et 390 doctorants dans quatre UMR du CNRS, deux de l'INRAe et trois de l'INSERM, et 11 UR, école dont le périmètre scientifique s'étend sur trois DS, par ordre décroissant du nombre de doctorants : Biologie, médecine et santé (DS5), Sciences agronomiques et écologiques (DS10), Sciences de la terre et de l'univers, espace (DS3) ;
- *Sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques (SPIM)* : environ 510 encadrants (HDR et non HDR) et 410 doctorants dans 1 UMR CNRS, quatre EA et quatre équipes de trois autres laboratoires, école dont le périmètre scientifique recouvre à parts égales en nombre de doctorants les DS Sciences Pour l'ingénieur (DS8) et Sciences et technologies de l'information et de la communication (DS9).

La formation doctorale a bénéficié pendant la période évaluée des retombées du projet Initiatives sciences innovation territoire économie en Bourgogne Franche-Comté (ISITE-BFC) du Programme investissement d'avenir (PIA) porté par l'UBFC de 2016 à 2021. Elle s'inscrit ainsi dans le cadre des activités d'un cursus intégré master-doctorat de l'UBFC : l'école universitaire de recherche (EUR) - graduate school (GS) *Engineering and Innovation through Physical Sciences, High-Technologies, and Cross-Disciplinary Research* (EIPHI) créée en 2018 et, plus récemment dans celle de deux nouvelles GS : TRANSBIO et INTHERAPI.

Propos liminaires :

L'évaluation des formations doctorales de l'UBFC s'est déroulée pendant la période durant laquelle a été annoncée la transformation de la COMUE à l'issue du contrat quinquennal actuel (31 décembre 2023), suite au retrait de l'université de Bourgogne de la COMUE, arrêt qui vient en supplément de celui de l'ISITE BFC en 2021. L'autoévaluation remise par le site a ainsi été principalement axée sur le bilan de la période précédente (2016 à 2021) et n'a pas fourni d'éléments relatifs à la politique, le périmètre scientifique et les dispositifs de formation, permettant d'évaluer le projet prévu pour le prochain contrat quinquennal.

Pour plus de la moitié des ED, les auditions de doctorants se sont déroulées dans des conditions difficiles en raison de problèmes techniques occasionnant de forts retards (plus d'une demi-heure sur un temps d'audition d'une heure) pour la connexion avec les doctorants non présents sur le site de Besançon (ED LECLA, ED ES), une inversion des panels des doctorants entre les ED ES et ED SPIM, ou encore un nombre très limité de doctorants présents : 10 sur les 21 du panel (ED SEPT).

Analyse globale des formations du 3^e cycle

Le Collège doctoral (CD) participe pleinement, avec le concours des ED, à la mise en place de la politique doctorale de l'UBFC, notamment sur les trois volets : formation à la médiation scientifique, formation en faveur de la poursuite de carrière et promotion du doctorat. Il offre un ensemble conséquent et très bien structuré de formations transversales très diversifiées et adaptées à la reconnaissance des compétences acquises utiles au projet professionnel des doctorants. Il a ainsi mis en place plusieurs formations à la médiation et à la vulgarisation scientifique et soutient la diffusion de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) auprès du grand public de la région. Il offre un groupe important de onze formations professionnalisantes et de préparation à la poursuite de carrière des doctorants. Enfin, il participe à la promotion du doctorat, avec le concours des écoles doctorales, en intervenant régulièrement auprès des étudiants de licence, de master et des élèves-ingénieurs à l'occasion de journées de présentation du doctorat UBFC.

La formation doctorale de l'UBFC est fortement tournée vers l'international avec environ 210 cotutelles de thèse en cours de réalisation, 400 doctorants internationaux et 230 mobilités sortantes en moyenne durant les trois premières années de la période évaluée (hors période de la Covid-19).

En revanche, les dispositifs d'encadrement des doctorants, en particulier en matière de composition et de fonctionnement des comités de suivi, ainsi que de gestion des conflits et des discriminations, sont perfectibles dans plusieurs formations doctorales et représentent un point de vigilance du comité d'experts.

La structuration et le pilotage des formations du 3^e cycle

Les missions des différentes structures du 3^e cycle sont bien articulées et réparties de façon cohérente. Le Collège doctoral assure pleinement le rôle de support aux ED et de coordination des ED implantées sur plusieurs sites. Le Collège doctoral est l'instance en charge de la définition de la politique doctorale ; il coordonne, harmonise et fédère les activités du 3^e cycle en relation étroite avec la mission doctorale chargée d'assurer les missions transversales du 3^e cycle, les écoles doctorales en charge du suivi scientifique et pédagogique des doctorants, les trois bureaux administratifs de site (interfaces entre les ED et l'UBFC) chargés des missions administratives (inscription et soutenance des thèses et des HDR). Le Collège doctoral définit toutes les procédures administratives communes aux six ED, répartit les contrats doctoraux et les budgets aux ED (à charge pour elles d'opérer les répartitions entre les unités de recherche), définit des règles générales relatives au déroulement de la thèse (recrutement, encadrement, suivi, soutenance, etc.) que chaque ED doit préciser et adapter. Il prend également en charge des dossiers transversaux : formations transversales, démarche compétences, enquêtes et analyses sur la poursuite de carrière, gestion des situations conflictuelles. Il a également élaboré un règlement intérieur qui fixe les règles générales de fonctionnement des ED et du déroulement des études du 3^e cycle de l'UBFC, chaque école ayant à sa charge ensuite d'en définir les modalités spécifiques dans un règlement intérieur propre. Le comité d'experts apprécie fortement ces multiples apports du Collège doctoral et les six ED souhaitent son maintien après la fin de la COMUE UBFC en décembre 2023.

Le pilotage des formations du 3^e cycle par les doctorants est efficace, mais il gagnerait à être plus formalisé dans certaines ED. Les doctorants sont impliqués dans le processus de pilotage de l'ensemble des formations. Le collège doctoral de l'UBFC impose l'évaluation sur ADUM (logiciel de gestion des formations doctorales) de chacune de ses formations et adapte l'offre en fonction des résultats. Chaque ED dispose également d'un dispositif pour faire évoluer les formations de spécialité. Ces dispositifs varient selon les ED : remontées des représentants des doctorants durant les conseils (ED SEPT, DGEP et CP) ou questionnaires enrichis des retours de représentants des doctorants durant les conseils (ED SPIM et LECLA), ou encore enquête annuelle auprès des doctorants en fin de thèse sur l'ensemble du fonctionnement de l'ED, y compris les formations (ED ES). Une enquête auprès de tous les doctorants gagnerait à être mise en place dans les ED qui n'en n'ont pas encore (SEPT, DGEP et CP). Les évaluations des formations par le Collège doctoral et les dispositifs d'évaluation au sein de certaines ED sont bien complémentaires, mais il faudrait étendre ces dispositifs d'évaluation à toutes les ED.

La formation à la recherche dans le 3^e cycle

La formation à la recherche comprend une large offre de formations transversales proposée par le Collège doctoral, complétée par des formations disciplinaires dans les ED, en nombre toutefois trop limité dans certaines ED. La formation à la recherche est organisée en fonction du caractère scientifique ou transversal des contenus. Le collège doctoral propose une large offre de formations transversales comportant plus de 120 formations, notamment 35 formations documentaires dont deux sur les sciences ouvertes et une sur le dépôt des thèses sous HAL (2 à 10 heures chacune), huit formations à l'informatique (2,5 à 12 heures chacune) et cinq formations à l'éthique et à l'intégrité scientifique (3 à 6 heures chacune). Aucune de ces formations n'évoque toutefois dans son titre un contenu en rapport avec le développement durable. Les formations disciplinaires ou interdisciplinaires sont organisées au niveau des ED et éventuellement complétées par les laboratoires (comme par exemple pour l'ED *DGEP*). Ces formations interdisciplinaires sont assurées par les chercheurs des établissements membres de la ComUE UBFC ; il n'a pas été signalé d'enseignants chercheurs étrangers invités pour dispenser les formations. Le Collège doctoral (CD) a aussi mis en place plusieurs formations à la médiation et à la vulgarisation scientifique : l'Experimentarium (rencontres entre doctorants et élèves de l'enseignement secondaire), Media training (initiation des doctorants aux médias), Ma Thèse en 180 secondes.

Le nombre de formations disciplinaires proposé par les ED est parfois relativement faible, notamment pour l'ED *ES* qui propose une offre inférieure au nombre de ses spécialités propres de doctorat. Certaines ED utilisent seulement les courriers électroniques comme moyen de diffusion d'informations auprès de leurs doctorants. Des actions doivent être mises en œuvre pour améliorer l'information sur les formations, intégrer dans l'offre de formation la thématique du développement durable, et élargir l'offre de formation disciplinaire, si besoin grâce à des partenariats avec d'autres universités.

La formation par la recherche dans le 3^e cycle

La formation par la recherche valorisée dans le portfolio est bien développée, particulièrement dans les ED du domaine Sciences, technologie, santé, plus exigeantes en termes de publication en vue de la soutenance. Certaines ED (*SPIM*, *ES* et *CP*) ont une incitation forte à la production scientifique en imposant la publication d'un article pour autoriser la soutenance de thèse. Cet impératif se limite à une soumission au lieu d'une acceptation pour une partie des doctorants afin de ne pas retarder la soutenance de thèse. Tous les doctorants peuvent valoriser leurs publications dans leur portfolio. Les autres ED encouragent les publications sans les exiger avant soutenance, cette incitation sans obligation étant un bon équilibre qui permet de maintenir la tradition de thèses monographiques très valorisées dans certaines disciplines des sciences humaines et sociales. Toutes les ED ou tous les laboratoires qui y sont rattachés organisent conjointement ou séparément des journées de recherche ou des colloques, transdisciplinaires pour les ED, plus souvent disciplinaires pour les laboratoires, auxquels participent les doctorants. Dans l'ED *LECLA*, les doctorants ont un rôle particulièrement actif en organisant des journées de recherche et en animant la revue universitaire « Éclats ».

L'internationalisation des formations du 3^e cycle

L'ouverture des formations doctorales à l'international est globalement bien développée et fortement appuyée en termes de moyens financiers, mais elle est soutenue de façon plus variable selon les ED à travers les formations en et aux langues étrangères. L'analyse des données transmises par les formations doctorales montre que la crise sanitaire du Covid-19 n'a pas affecté de la même façon tous les indicateurs sur les relations internationales des formations doctorales. La baisse enregistrée durant les deux dernières années de la période est de l'ordre de 10 % pour le nombre de doctorants internationaux et de cotutelles. Cependant, le nombre de mobilités sortantes sur l'ensemble des formations doctorales, qui était en moyenne de 230 durant les trois premières années, est tombé à 70 durant les deux dernières années de la période, baisse importante touchant plus particulièrement deux ED (*LECLA* et *SEPT*) qui ont vu leur nombre de mobilités sortantes passer pour l'une de 35 à 2 et pour l'autre de 65 à 4.

Les valeurs moyennes des données retenues pour caractériser les relations internationales (celles des trois premières années de la période évaluée non perturbées par la crise sanitaire), soit 400 doctorants internationaux, 210 cotutelles de thèse et 230 mobilités sortantes, représentent respectivement 22, 12 et 13 % du nombre total moyen de doctorants inscrits dans le cycle. Ces valeurs montrent que l'activité internationale du troisième cycle est importante et qu'elle est le résultat principalement des contacts de recherche des laboratoires pour les cotutelles de thèse et des réseaux internationaux des établissements membres pour la mobilité sortante. La mobilité sortante est fortement encouragée notamment par la possibilité pour les doctorants de suivre des formations à l'anglais et par un soutien financier des ED qui, pour certaines, peut aller jusqu'à 3000 euros pour l'ensemble d'une thèse. Le nombre important de doctorants internationaux est à mettre en relation avec l'offre de formations spécifiques et/ou transversales intégralement dispensées en anglais par certaines ED comme *SPIM* et aussi avec la possibilité pour les doctorants étrangers de suivre des cours de français langue étrangère (FLE), possibilité qui gagnerait à être systématisée.

L'encadrement des doctorants et l'accompagnement des candidats à l'HDR dans le 3^e cycle

Les procédures de recrutement sont perfectibles en termes d'ouverture, de transparence, d'équité et d'égalité de traitement. Toutes ED confondues, près d'un tiers des doctorants sont issus de masters d'établissements associés à l'ED; ce taux est proche de 50 % pour les ED ES et SEPT, ce qui démontre un bon continuum master/doctorat. Les modalités de déroulement des concours de recrutement sur contrats doctoraux sont différentes selon les ED. Les concours sont en général ouverts (publicité large des sujets), mais à des degrés divers de transparence et de respect d'égalité de traitement des candidats, souvent d'ailleurs difficiles à évaluer par manque d'informations précises. Dans les ED *DGEP*, *ES*, *LECLA* et *SEPT*, le processus est bien structuré et contrôlé; dans les deux autres, le conseil de l'ED n'intervient pratiquement qu'au stade de la validation du classement opéré par l'encadrant après audition obligatoire (ED *SPIM*) ou classement par l'unité de recherche, avec présence ou non d'une étape d'audition (ED *CP*). Pour les autres types de financement, l'ED est plus ou moins présente tout au long de la procédure et, dans certains cas, elle peut se contenter de valider ou pas les classements après sélection par les directeurs de thèse et les organismes financeurs. Le collège doctoral devra formaliser une procédure commune de recrutement des doctorants, afin de garantir, notamment pour les contrats doctoraux, un respect des principes d'ouverture, de transparence et d'égalité de traitement des candidats.

De façon classique, le pourcentage de thèses financées est très important dans les trois ED du domaine STS, plus faible dans les autres ED. Les relations concernant les financements avec l'environnement socio-économique prennent selon les ED des formes différentes. Pour les ED *CP*, *SPIM* et *ES*, le taux moyen de thèses financées (financements publics ou régionaux, CIFRE) est, durant la période d'évaluation (2016 à 2021), respectivement de 91 %, 87 % et 73 %, et le taux moyen de doctorants exerçant une activité salariée, respectivement de 7 %, 10 % et 27 %, ce qui permet d'atteindre quasiment les 100 % de doctorants financés durant les 36 premiers mois de la thèse. Pour l'ED *DGEP*, le taux de thèses financées est passé de 25 % à 35 %, et le taux de doctorants exerçant une activité salariée de 35 % à 55 %; les doctorants non financés sont de l'ordre de 10 % durant la dernière année. Pour les ED *LECLA* et *SEPT*, le taux de thèses financées est relativement stable, proche de 30 %, le taux de doctorants exerçant une activité salariée est relativement stable pour l'ED *LECLA*, proche de 30 %, et en progression pour l'ED *SEPT*, passant de 24 % à 35 %. Le taux des doctorants non financés est de l'ordre de 40 % pour l'ED *LECLA* durant la période, il passe de 49 à 36 % pour l'ED *SEPT*. Le comité encourage la poursuite des efforts pour améliorer le taux de thèses financées, et réduire le taux de doctorants non financés particulièrement dans les ED *LECLA* et *SEPT*.

Certains dispositifs d'encadrement et d'accompagnement des doctorants devront être renforcés. Bien que la charte des thèses de l'UBFC précise que le nombre maximum de doctorants par encadrant doit être arrêté par le Collège doctoral, rien ne figure dans son règlement intérieur (RI) à ce sujet. Les ED limitent le nombre de doctorants par HDR entre 2 (ED *ES*) et 7 (ED *DGEP*, *LECLA*, *SEPT*). Cependant, les données fournies (2019 à 2021) montrent que le maximum de doctorants par encadrant peut être encore bien supérieur (*SPIM* - 10; *SEPT* - 12; *LECLA* - 13), certains types de thèse (CIFRE, co-tutelle) n'étant comptées que pour moitié, de même que les co-directions. Il faut ainsi réduire le nombre maximum de doctorants par encadrant, bien trop élevé en particulier pour les disciplines scientifiques comme dans l'ED *SPIM*. Le collège doctoral propose des formations à l'encadrement pour tout encadrant intéressé, mais très peu d'encadrants la suivent (entre 3 et 11 par ED pour la dernière année de la période évaluée).

Toutes les ED ont mis en place un suivi de doctorant assuré par les CSI (comité de suivi individuel) ou CST (comité de suivi de thèse) qui doivent se réunir selon le RI du CD avant la réinscription en 3^e année de thèse. Le suivi peut aussi inclure parfois, pour mieux détecter les situations difficiles, l'envoi aux doctorants d'un questionnaire sur tous les aspects importants du doctorat, questionnaire à remplir et à renvoyer à un référent de l'ED avant la fin de la première année. Les modalités d'organisation générale des CSI (constitution, fréquence des réunions, année de première réunion, contenu des auditions, composition, etc.) varient beaucoup en fonction des ED. Parfois, l'ED délègue l'organisation des CSI aux UR sans précisions sur les modalités mises en œuvre (ED *SEPT*). Dans certains cas, il appartient au doctorant de demander un temps en dehors de la présence de l'encadrant (ED *ES*, ED *LECLA*) et des doctorants expriment des doutes quant à l'impartialité des membres du CSI (par exemple, une forte proximité avec le ou les encadrants) ou du référent de thèse choisi par l'ED (ED *ES*, ED *LECLA*), ce qui est peu propice à une expression libre. Pour l'ED *SPIM*, la direction de thèse est présente à l'audition des candidats. Ces modes de fonctionnement des CSI, variables et non conformes aux textes, sont très préjudiciables au regard des allégations perturbantes de harcèlement sexuel rapportées par des doctorants. Toute ED doit se conformer aux termes de l'article 11 de l'arrêté du 26 août 2022, notamment : choix des membres du CSI impartiaux et en concertation avec le doctorant, respect du temps de huis clos du CSI sans les encadrants, première réunion du CSI avant la seconde inscription. Cette mise en conformité, dont le collège doctoral pourrait se porter garant, devrait contribuer à prévenir et détecter au plus tôt les situations problématiques (conflit, discrimination, harcèlement), et à réduire le nombre important d'abandons, en moyenne de 140 par an (8 %) pour l'ensemble des ED. Une politique inclusive des doctorants en situation de handicap est en cours de déploiement.

Sauf exception (ED *SEPT* par exemple), un rôle secondaire est réservé aux ED dans les dispositifs d'admission des candidats à l'HDR. Certaines ED ne mentionnent pas la procédure à suivre pour soutenir l'HDR et ne

mentionnent pas non plus l'HDR dans leur dossier d'autoévaluation fourni au Hcéres, alors que d'autres donnent une description complète de la procédure. Concrètement, les ED instruisent les demandes d'HDR : réception des dossiers de demande d'inscription en soutenance des candidats ; sollicitation de l'avis de deux experts ; transmission, après retour des experts, des dossiers à la Présidence de l'UBFC, qui statue après avis du conseil académique (CAC) ; inscription des candidats au diplôme d'HDR, après autorisation du Président de l'UBFC, par l'un des bureaux administratifs de site ; réception des dossiers de soutenance deux mois plus tard. Seule l'ED SEPT revendique un rôle actif dans la procédure d'inscription à l'HDR. Compte tenu de la diversité des domaines scientifiques, il est préférable que les ED aient un rôle actif dans la procédure d'inscription à l'HDR, et précisent les critères scientifiques requis dans leurs domaines respectifs pour déposer une candidature à l'HDR.

La poursuite de carrière après le 3^e cycle

De riches dispositifs de professionnalisation sont organisés par le collège doctoral. Les taux et la qualité de la poursuite de carrière sont satisfaisants. Cependant, la gestion des enquêtes du devenir professionnel (IPdoc) est très perfectible. La poursuite de carrière fait partie des missions du collège doctoral qui s'en est saisi avec une politique active tant au niveau des formations, de l'animation que du suivi des carrières des docteurs. Le dispositif inclut parmi les formations transversales 11 modules de formation liés à la poursuite de carrière, huit modules pour les connaissances et les outils de l'enseignement. Le collège organise également plusieurs animations et événements de professionnalisation comme par exemple la série d'afterworks-carrière « Voies de docteur. e. s » pour répondre aux besoins d'information des doctorants sur le marché de l'emploi, les méthodes de recrutement et les carrières possibles. La plateforme « Alumni » mise en place en 2020 pour faciliter les échanges entre les docteurs et les doctorants est particulièrement intéressante, même si le nombre de docteurs inscrits est encore modeste comparé à celui des doctorants.

La Région Bourgogne Franche-Comté a également mis en place un dispositif « itinéraire chercheur entrepreneur » (ICE) qui finance 11 projets de recherche par an dont sept pour des doctorants et quatre pour des post-doctorants. L'objectif de ces projets est de faire émerger des entrepreneurs et des managers à haut niveau de connaissance scientifique en intégrant dans leurs parcours respectifs une double formation scientifique et entrepreneuriale. Associé à d'autres acteurs complémentaires (BPI France et le Medef), le collège doctoral a également développé des actions en faveur de l'entrepreneuriat ; l'UBFC porte notamment le PEPITE BFC qui a coordonné la semaine de l'entrepreneuriat étudiant en 2020. Au cours de leur doctorat, tous les doctorants peuvent ainsi être sensibilisés à ces thématiques grâce aux 13 formations en management et en entrepreneuriat offertes au catalogue des formations transversales de l'UBFC.

Les résultats de l'enquête IPdoc de 2018 de l'UBFC sur les doctorants diplômés en 2015 (à n+3 dans l'enquête) et en 2017 (à n+1 dans l'enquête) doivent être mis en perspective avec les taux de réponse relativement faibles : 59,4 % pour la cohorte 2015 et 49,4 % pour la cohorte 2017. Une meilleure coordination avec les ED serait utile pour augmenter le taux de réponse, tombé en dessous de 50 % pour la cohorte 2017. Ces résultats montrent que le taux de poursuite de carrière est d'environ 93 % des répondants pour les deux cohortes de docteurs, et que plus de 86 % des docteurs répondants indiquent être satisfaits de leur situation professionnelle. Selon cette même enquête, 69 % des docteurs répondants diplômés en 2015 et en 2017 ont un emploi en lien direct avec la recherche : 34 % dans l'enseignement supérieur et la recherche, 26 % dans la recherche et le développement et près de 9 % dans l'innovation, la valorisation et l'accompagnement de la recherche ou la médiation, la communication et le journalisme scientifique. Elle indique aussi que 61 % des docteurs ayant répondu avaient participé à des activités professionnalisantes de type enseignement pendant leur doctorat et à des activités de conseil en entreprise pour 13 % d'entre eux. Sur le devenir des doctorants, les résultats montrent un ancrage local important dans la mesure où la Côte d'Or et le Doubs totalisent plus de 35 % des emplois. Ces résultats montrent une poursuite de carrière de qualité, très majoritairement en lien direct avec le doctorat, mais aussi avec les besoins du territoire.

Conclusion

Points forts

- Formations transversales riches et unanimement appréciées
- Bon adossement scientifique des formations doctorales aux laboratoires
- Très bonne articulation entre le Collège doctoral et les ED
- Dispositifs de professionnalisation diversifiés selon une approche par les compétences, explicitée pour les doctorants ;
- Internationalisation bien développée, notamment dans le domaine Sciences, technologie, santé.

Points faibles

- Modalités du comité de suivi individuel variables et non conformes aux textes : choix des membres sans concertation avec le doctorant, non-respect du temps de huis clos hors encadrants ;
- Dispositifs de recrutement des contrats doctoraux ne garantissant pas toujours l'égalité de traitement des candidats ;
- Taux d'encadrement trop élevé dans certaines écoles doctorales.

Recommandations

- Maintien d'un collège doctoral ou d'une structure équivalente dans la future configuration des études doctorales, pour conserver les formations transversales et les dispositifs professionnalisants, et améliorer la cohérence des RI des ED à celui du Collège doctoral ;
- Mettre la composition et le fonctionnement des CSI en conformité avec l'arrêté du 26 août 2022 afin de garantir aux doctorants un suivi annuel complet de leur cursus doctoral, ainsi qu'une meilleure détection et gestion des situations de conflits, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou d'agissement sexiste ;
- Garantir l'entière maîtrise du processus de recrutement des contrats doctoraux par les ED et le respect des principes d'ouverture, de transparence, d'équité et d'égalité de traitement des candidats ;
- Clarifier les critères du taux d'encadrement en précisant, pour chaque école doctorale, le nombre maximum de doctorants par encadrant et le taux cumulé d'encadrement maximum.

Points d'attention

Liste des formations du 3^e cycle présentant des points d'attention car elles ne répondent pas à un ou plusieurs critères d'attention :

ED ES : modalités du CSI non conformes à l'arrêté du 25 mai 2016, à mettre en conformité avec l'arrêté du 26 août 2022

ED LECLA : modalités du CSI non conformes à l'arrêté du 25 mai 2016, à mettre en conformité avec l'arrêté du 26 août 2022

ED SEPT : modalités du CSI déléguées aux UR, sans contrôle par l'ED de leur conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022

ED SPIM : modalités du CSI non conformes à l'arrêté du 25 mai 2016, à mettre en conformité avec l'arrêté du 26 août 2022

Rapports des formations doctorales

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE LETTRES, COMMUNICATION, LANGUES, ARTS (ED N° 592)

Établissement

ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Présentation de la formation

L'ED *Lettres, communication, langues et arts (LECLA)* est née, en 2016 avec la création de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), de la fusion et séparation des anciennes ED de sciences humaines de l'université de Franche-Comté (UFC) et de l'université de Bourgogne (uB). La direction est conjointe entre UFC et uB et l'ED compte 70 HDR et 200 doctorants.

L'ED LECLA couvre le domaine scientifique «06 - Sciences humaines et humanités». Elle délivre des thèses avec un grand nombre de mentions, incluant *Histoire culturelle ; Informatique, algorithmique des langues ; Langues et littératures anciennes ; Langues et littératures françaises ; Langues, Littératures et civilisation des pays de langues européennes ; Langues, littératures et civilisations romanes ; Littérature comparée ; Musicologie ; Sciences de l'éducation ; Sciences de l'information et de la communication ; Sciences du langage ; Théâtre et arts de la scène*. Cinq laboratoires appartenant à l'uB ou à l'UFC sont rattachés à l'ED : Communications, médiations, organisations, savoirs - CIMEOS (uB - EA 4177) ; Centre pluridisciplinaires textes et cultures - CPTC (uB - EA 4178) ; Centre de recherches interdisciplinaires et transculturelles - CRIT (UFC - EA 3224) ; Édition, littératures, langages, informatique, arts, didactique, discours - ELLIADD (UFC - EA 4661) ; Centre interlangues : texte, image, langage - TIL (uB - EA 4182).

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La cohérence de la formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale avec le positionnement et la stratégie de l'établissement n'est pas parfaite. La pluridisciplinarité pourrait éventuellement être renforcée. Presque tous les axes scientifiques des laboratoires se retrouvent dans l'ED et permettent d'y délivrer des thèses. Presque tous les axes scientifiques des laboratoires se retrouvent dans l'ED et permettent d'y délivrer des thèses. Mais la cohérence avec le positionnement stratégique de l'établissement est limitée par la décision de l'UBFC de fonder son projet I-Site exclusivement sur les sciences dures, ni la littérature, ni la langue, ni les arts ni la culture n'entrant dans les trois axes prioritaires retenus (Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, environnement, aliments ; Soins individualisés et intégrés). Une tentative de rééquilibrage partiel est intervenue tardivement, avec le financement de deux CD pour les trois ED SHS à partir de 2020. Un CD a été obtenu par l'ED LECLA en 2021. L'articulation avec les formations du 2^e cycle est bonne et attestée par le pourcentage de doctorants et doctorantes venus des masters de l'uB et de l'UFC (la moitié). La pluridisciplinarité caractérise la nature même de l'ED à travers les interactions entre doctorants et doctorantes de disciplines différentes et grâce à la revue *Éclats* que l'ED a contribué à créer et qui est animée par un collectif pluridisciplinaire de doctorants et doctorantes. Mais il y a peu de thèses pluri et trans-disciplinaires : environ huit pour près de 200 inscrits en doctorat. Et il y a peu d'actions scientifiques vraiment inter et transdisciplinaires. L'ED soutient l'implication des doctorants dans des activités de médiation scientifique, et organise un certain nombre de manifestations scientifiques : séminaires doctoraux, doctoriales en études russes et conférences.

La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement. L'ED assure, dans son périmètre, la mise en œuvre de la formation doctorale en coordination avec ses unités de recherche : enseignants-chercheurs dans les formations, formations doctorales propres. L'articulation avec le Collège doctoral, qui organise des réunions mensuelles avec la direction de chaque ED, est très bonne. Elle a un partenariat avec le Centre de linguistique appliquée de Besançon, utile pour les étudiants étrangers.

La formation doctorale inclut de façon volontaire et efficace une formation à et par la recherche qui contribue à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants. Les doctorants bénéficient des formations transversales proposées par le Collège doctoral, l'ED n'a pas fourni son catalogue de formations spécifiques. Grâce à des financements nombreux et à des projets impliquant les doctorants, l'ED valorise bien la formation par la recherche et la pratique de la recherche et implique bien les doctorants dans ses activités. C'est un point fort de l'ED. D'une part, elle offre aux doctorants des financements nombreux : déplacements des doctorants entre les sites pour suivre des événements scientifiques, frais pour participer à des colloques ou journées d'étude, ou pour en organiser, en partenariat avec les unités de recherche. Le montant des financements, les modalités d'attribution et les plafonds restent toutefois non précisés. D'autre part, l'ED propose et soutient des projets qui permettent aux doctorants d'entrer dans la recherche universitaire : l'ED a contribué dès 2018 à construire le projet d'une revue universitaire, *Eclats*, animée par un conseil de rédaction formé de doctorants de l'ED. Elle valorise sur son site les réalisations et projets des doctorants ; elle a contribué à la mise en place d'une Association de doctorants ; et elle organise dès la rentrée une journée de rentrée qui permet de mettre en place très vite des interactions entre doctorants. L'ED soutient non seulement ses doctorants, mais également ses jeunes docteurs par la participation au financement de la publication de thèses.

La rencontre du comité avec les doctorants confirme qu'ils constituent un groupe cohérent, soudé grâce à des instances de liaison (l'association des doctorants, les représentants qui sont effectivement sollicités par leurs collègues, la revue), et qui a le sentiment que la direction de l'ED est à leur écoute.

Malgré des réticences propres à certaines disciplines du champ scientifique de l'ED, la science ouverte s'est intégrée progressivement à la politique de formation et fait l'objet de communication aux doctorants. Les doctorants sont encouragés à s'inscrire sur HAL et à y déposer leurs travaux. Une formation à HAL est proposée tout au long de l'année à tous les EC, y compris des doctorants, sur les deux MSH/MSHE.

La formation doctorale s'appuie sur une réelle politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat. La politique de professionnalisation dans le domaine de l'enseignement (principal domaine de professionnalisation pour les doctorants de cette ED) est efficace puisque les missions complémentaires de certains doctorants contribuent à la préparation à la poursuite de carrière (enseignement) et que la hausse du nombre de contrats doctoraux va de pair avec une hausse de missions complémentaires. Dans le domaine culturel, l'ED fait partie des ED pionnières pour les thèses de recherche en création, avec trois soutenances entre 2019 et 2021 (arts du spectacle, mais aussi littérature française). Dans le domaine de l'entrepreneuriat privé, la politique de professionnalisation est, forcément, du fait de la nature de l'ED, plus réduite. Entre deux et trois doctorants CIFRE sont néanmoins inscrits chaque année au sein de l'ED dans différents laboratoires (TIL, CIMEOS, ELLIADD), ce qui dans le domaine des SHS est une réussite. La région contribue à mener une politique active pour favoriser les liens entre doctorat et monde de l'entreprise, notamment via le dispositif ICE (Itinéraire Chercheur Entrepreneur) qui finance des doctorants de l'ED : un post-doc a été obtenu dans ce cadre en 2020 et un financement de thèse en 2021.

La formation doctorale est ouverte à l'international, avec près d'un quart des doctorants venant de l'étranger. Malgré l'absence de partenariats internationaux effectifs propres conclus dans son périmètre, l'ED accueille pour un quart de ses effectifs des doctorants venant de l'étranger, dans le cadre de partenariats entre unités de recherche (UR) ou enseignants-chercheurs (EC) directement. L'ED compte plus de 10 % en moyenne de co-tutelles sur les thèses en cours. L'épidémie de COVID a fait baisser ces chiffres.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

Les dispositifs de formation des doctorants sont de qualité et conformes à l'approche par compétence. Le collège doctoral des ED UBFC est pionnier dans la mise en œuvre de l'approche par compétences, en lien étroit avec chaque ED, afin de proposer une déclinaison propre aux différentes ED en tenant compte de leurs champs disciplinaires. Toutes les ED intègrent l'approche par compétences depuis 2021. Tous les doctorants de l'ED ont leur portfolio sur ADUM

Les doctorants bénéficient de conditions de recrutement et d'accueil communes et de qualité. Le règlement intérieur de l'ED, dès 2016, a fixé les conditions d'inscription en thèse. Le conseil de l'ED, en lien avec les laboratoires, a précisé, en 2021, ses attentes, soumettant toute inscription en première année à l'examen, par la direction de l'ED, d'un dossier à la fois scientifique (notes en master 1 et 2 ; projet) et financier (plan de financement) présenté par tous les candidats en dehors de ceux auditionnés par le conseil de l'ED dans le cadre des CD. Même si le nombre des doctorants sans financement est plus important que dans les sciences

dures, depuis 2022, il n'y a plus de doctorant admis sur simple attestation sur l'honneur de possibilité de financement de sa thèse. L'accueil des doctorants est assuré au cours d'une journée de rentrée de l'ED. Depuis cette année, un mode mixte d'accueil (présentiel/distanciel avec enregistrement mis en ligne) a été mis en place.

Si certains éléments concernant l'encadrement et l'accompagnement des doctorants pourraient être mieux précisés, l'accompagnement financier des doctorants est de qualité et constitue l'un des points forts de l'ED. De fait, les règles et modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies à la fois au niveau de l'établissement par une charte doctorale et, au niveau de l'ED, par le règlement intérieur. Si le processus de suivi des doctorants par leur comité de suivi est décrit (formulaire d'auto-évaluation, réunion avec le comité qui remplit à son tour un formulaire d'évaluation et émet un avis sur la réinscription), la façon dont sont composés les comités de suivi n'est pas indiquée. Lors de l'audition les doctorants font part de leur souhait que les membres du comité de suivi soient extérieurs à l'UBFC. En accord avec les directeurs de thèses, l'ED apporte un soutien financier aux doctorants pour toute demande de mobilité concernant les activités de recherche sur le terrain, pour leurs participations à des événements scientifiques ou pour les frais de publication. L'ED apporte également un soutien financier dans le cadre des soutenances de thèses : 400 euros pour un jury national et 1000 euros pour un jury international. Aucune information n'est toutefois fournie sur un éventuel montant maximal des aides attribuées aux doctorants (par an et/ou sur la durée de la thèse), sur la répartition des dépenses entre les doctorants. L'ED s'assure efficacement du suivi de sa formation puisque, outre les pré-rapports, l'autorisation donnée pour la soutenance est soumise à la validation de 100 heures de formation. Les doctorants lors de l'audition, émettent le souhait de pouvoir disposer, sur chacun des sites de l'université, de locaux et d'espaces dédiés (bureau, rangement, espace personnel) et d'un accès à la reprographie.

Les dispositifs de la formation doctorale pour favoriser les mobilités sortantes et aider les doctorants internationaux pourraient être précisés. Il n'y a pas de soutien spécifique à la mobilité sortante, mais l'ED dit communiquer sur les moyens de financement accessibles concernant les mobilités (Alliance FORTHEM (uB), Appel à mobilité (UFC). Si elle dit également que les formations transversales proposent des formations favorisant ces mobilités, il faudrait indiquer de quelle façon et de quels types de formations il s'agit. L'ED explique la baisse importante des mobilités sortantes depuis deux ans par la pandémie de Covid. La formation doctorale prépare les doctorants et doctorantes de l'ED à la pratique des langues étrangères. Si l'offre est présente à l'UBFC, sa nature obligatoire ou facultative pour les doctorants n'est pas précisée. Les formations transversales intègrent certains enseignements en langue étrangère, ainsi que la préparation au TOEFL, des cours d'expression orale et écrite, ainsi qu'une formation à la rédaction d'articles scientifiques en anglais. Mais le document d'auto-évaluation n'indique pas si ces enseignements sont obligatoires et quel est leur volume horaire. La formation doctorale apporte également une aide linguistique aux étudiants étrangers. C'est un point important et très utile. En effet, dans la mesure où, même pour une thèse rédigée en langue étrangère, un résumé substantiel est attendu en français, l'ED apporte un soutien aux doctorants étrangers pour la rédaction en français via des formations spécifiques dont la nature n'est pas précisée. La pandémie de COVID 19 a accéléré la mise en place de dispositifs permettant d'inclure des publics distants : outre des formations assurées en visioconférence, les doctorants ont accès à différents MOOC permettant de répondre à leurs besoins en formation.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

L'attractivité du doctorat est bonne. Le nombre de doctorants est globalement stable sur la période. Le point très positif est la hausse du nombre de candidats auditionnés sur des projets de contrats doctoraux, très nette en 2020 et 2021, ce qui correspond aussi à une progression des financements obtenus (en 2021 : 7 CD ministériels, 3 CD région UBFC, 1 CD Pays de Montbéliard et Agglomération, 1 CD I-SITE, 1 CD ANR). Globalement, depuis 2016, l'ED progresse dans l'accueil de doctorants bénéficiant de financements doctoraux (CD, CD spécifiques, dispositif CIFRE, BGF Campus France, BGE etc.). L'ED accueille également un petit nombre des doctorants en poste, en particulier dans l'enseignement, ou disposant de ressources autres, après examen de leur plan de financement sur la durée de la thèse. La visibilité de l'ED est assurée à travers son site.

Malgré les effets de la pandémie de COVID, l'ED est parvenue à diminuer les abandons de manière très significative, passant de 25 % d'abandons à 5 %. C'est un point très positif. La pandémie a toutefois limité la politique de diminution de la durée des thèses qui, en SHS, reste le plus souvent supérieure à quatre ans, sans que cette durée soit significativement supérieure aux moyennes nationales dans le domaine des SHS.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs est assuré efficacement au sein du collège doctoral. Le taux de réponse est supérieur à 60 % et le taux d'insertion professionnelle est très positif : 25 docteurs en emploi et seulement 2 en recherche d'emploi à 36 mois (cohorte 2017). Sur le plan académique, trois docteurs ont été recrutés comme Maîtres de conférences moins de deux ans après leur soutenance, mais il n'est pas précisé sur combien de docteurs.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

Si l'ED dispose d'un budget confortable qui témoigne du soutien de la politique de l'établissement, elle fait aussi face à des difficultés en matière de ressources humaines. Grâce au soutien de l'UBFC et à la politique du collège doctoral, l'ED dispose d'un budget confortable établi selon des critères précis tenant compte des effectifs et des performances de l'ED. La gestion a été complexe en début d'exercice, le personnel du nouvel établissement n'ayant aucune expérience en ce domaine, ce qui explique des données absentes pour les années 2016 et 2017. Mais en matière de ressources humaines, les choses sont plus compliquées. Alors que les besoins en encadrement sont importants, l'ED doit affronter le problème de postes de PR insuffisants, gelés ou non renouvelés, particulièrement en arts du spectacle, en sciences du langage et en FLE. De plus, l'ED LECLA, qui est présente sur deux sites universitaires, Dijon et Besançon, ne dispose sur le site de Dijon que d'un demi-poste de catégorie A permanent et de moins d'un poste de gestionnaire contractuel (cat. C).

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue grâce à un questionnaire de satisfaction, qui accompagne chaque formation doctorale et qui permet, d'année en année, d'ajuster les propositions de formations. Les heures des doctorants suivant les formations ne sont prises en compte sur ADUM qu'à partir du moment où le questionnaire a été rempli et renvoyé, ce qui assure un taux de réponse de 100 %.

Conclusion

Points forts

- Implication des doctorants dans l'ED et valorisation de leurs travaux : revue *Eclats*, Association de doctorants et doctorantes, etc.
- Très bonne articulation avec le Collège doctoral.
- Bonne attractivité de la formation liée à l'augmentation du nombre de financements de thèse.
- Bons résultats en matière de lutte contre les abandons.
- Bonne mise en place de l'approche par compétences.

Points faibles

- Décalage entre le domaine disciplinaire de l'ED et les axes prioritaires de la ComUE, d'où une situation en porte-à-faux sur le plan scientifique imputable à la ComUE.
- Pas suffisamment de formations inter et trans- disciplinaires.
- Peu de partenariats internationaux.
- Peu de mobilité sortante, même hors Covid.

Recommandations

- Pour augmenter la mobilité sortante doctorants et enseignants, développer à l'échelle de l'ED les partenariats internationaux ainsi que les formations trans-disciplinaires favorisant la mobilité.
- Pour renforcer encore l'implication des doctorants et leurs interactions (déjà un point fort), créer comme dans d'autres ED, un atelier de doctorants pour des présentations de l'état d'avancement des travaux, et prévoir une journée de doctorants *LECLA* organisée par les doctorants.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT, GESTION, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES (ED N° 593)

Établissement

ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Présentation de la formation

L'École doctorale Droit, gestion, économie et politique (ED DGEP) fait partie de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) depuis 2017. Elle couvre sept spécialités du domaine scientifique des sciences de la société : *Droit privé et sciences criminelles, Droit public, Histoire du droit et des institutions, Science politique, Sciences économiques, Sciences de gestion, Sociologie*. Elle est adossée à huit laboratoires dont trois unités mixtes de recherche (UMR du CNRS) : Centre de recherche et d'étude en droit et science politique (CREDESPO), Centre innovation et droit (CID), Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI - UMR 6295), Centre de recherches juridiques de l'université de Franche-Comté (CRJFC), Laboratoire d'économie de Dijon (LEDi - UMR 6307), Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER - UMR 1041), Centre de recherche sur les stratégies économiques (CRESE), Centre de recherche en gestion des organisations (CREGO).

L'ED DGEP compte 246 doctorants et 257 encadrants, HDR ou non, en 2020-2021. Un peu plus de 22 thèses et un peu moins de 3 HDR ont été soutenues en moyenne par an de 2017 à 2021. Les formations et les dispositifs d'accompagnement aux doctorants sont portés par le collège doctoral et les unités de recherche rattachées à l'ED.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

L'ED relève d'un périmètre cohérent, elle est bien articulée avec les dispositifs de formation de son environnement et s'insère dans l'un des axes stratégiques pluridisciplinaires de l'établissement en lien avec le développement durable. L'ED DGEP couvre sept spécialités du domaine des sciences de la société qui forment un ensemble disciplinaire cohérent aligné aux huit laboratoires qui y sont adossés. La politique de l'ED s'inscrit dans le domaine «Territoires, environnement, aliments» qui est un axe de différenciation du site et pense rejoindre un nouveau domaine en cours de construction en «Sciences humaines et sociales». L'ED travaille en relation avec les MSH de Besançon et de Dijon. La formation est bien articulée avec les masters des établissements, dont deux masters internationaux, et intègre des étudiants de la nouvelle Graduate School (GS) Transbio et du PIA Isite depuis 2019-2020. La direction précise que les GS attirent d'excellents étudiants internationaux dont certains poursuivent en thèse. Le flux d'entrées en doctorat venant des masters des établissements est stable : 46 pour 246 doctorants en 2020-2021. L'école doctorale a fortement développé la pluridisciplinarité. Elle organise ou soutient des colloques et journées de recherche interdisciplinaires. Le nombre de thèses interdisciplinaires a triplé depuis 2018, dont plus de la moitié financée par des contrats doctoraux, et même 15 sur 18 en 2020-2021. La formation doctorale intègre les enjeux durables via ses journées thématiques et ses liens avec la GS Transbio. L'ED est active dans l'organisation de journées scientifiques avec les laboratoires, les animations professionnalisantes et de médiation scientifique étant organisées par le collège doctoral et la ComUE UBFC.

L'ED contribue clairement au dispositif de formation doctorale. Elle offre, en plus des riches formations transversales proposées par le collège doctoral, une dizaine de formations spécifiques disciplinaires et interdisciplinaires dans son périmètre de spécialités, assurées principalement par les enseignants-chercheurs des unités de recherche (UR). Ces formations sont ouvertes aux autres ED et accueillent effectivement des doctorants de deux autres écoles doctorales. Les cours évoluent en fonction des souhaits formulés par les représentants des doctorants durant les conseils, représentants qui ne sont cependant pas en contact avec tous les doctorants. Les doctorants présents à l'audition indiquent regretter qu'il n'y ait pas de réseau social

actif où tous puissent échanger entre eux et avec leurs représentants. L'ED envisage une formalisation des besoins de formation via un sondage annuel qui a été demandé par des doctorants. Les rôles respectifs des ED et du collège doctoral sont bien définis et clairement articulés. Le collège doctoral mutualise les missions en lien avec les collectivités, la société civile, les réseaux internationaux et la professionnalisation. L'ED se focalise sur la politique scientifique et la promotion de ses spécialités.

L'ED propose et valorise une formation doctorale qui contribue étroitement aux travaux de recherche des doctorants. Elle propose des formations spécifiques et organise une journée scientifique annuelle dans ses domaines de spécialité. Les formations sont assurées par des chercheurs du site. Les laboratoires participent au dispositif de formation par d'autres formations internes et des journées de recherche. Les formations à l'éthique et l'intégrité scientifique sont offertes par le collège doctoral qui en propose quatre. La formation doctorale valorise les productions scientifiques des doctorants dans leur portfolio. Dans sa position d'offre transversale, le collège doctoral propose de nombreuses formations à la recherche documentaire et à l'usage des bases de données. Dans le cadre de la science ouverte, les doctorants sont invités à déposer leur thèse sur le site national dédié, et leurs articles sur Hal et ResearchGate. Toutefois, sur les deux dernières années, le nombre de dépôts de thèses dans les archives ouvertes est en baisse et très inférieur au nombre de thèses soutenues : 21 dépôts pour 48 thèses soutenues.

La politique de professionnalisation s'est considérablement améliorée. L'ED est bien intégrée dans le tissu économique régional, elle entretient des relations avec le MEDEF et obtient des financements régionaux : leur nombre est passé de trois en 2016-2017 à sept en 2020-2021. Quelques doctorants ont des conventions CIFRE. Les formations et aides à l'insertion professionnelle font partie des activités du collège doctoral qui est très actif dans ce domaine. Plus du tiers des doctorants a suivi une formation de ce type en 2020-2021. L'ED n'exige pas de financement dédié à la thèse, mais vérifie désormais l'existence de revenus permettant de la réaliser. Cette politique a permis de réduire la précarité des doctorants : 90 % disposent désormais d'une activité leur procurant des ressources nécessaires à la réalisation de la thèse alors qu'ils n'étaient que 60 % en 2016-2017. Par ailleurs, des doctorants pratiquent des missions complémentaires d'enseignement ou d'expertise utiles à leur poursuite de carrière.

L'internationalisation de la formation doctorale s'est améliorée. Près de 17 % des doctorants viennent d'un master étranger en 2020-2021. 11 à 12 % des doctorants effectuent leur thèse dans le cadre d'une cotutelle, et 9 % des doctorants ont bénéficié d'une mobilité sortante sur la période, ce qui montre une ouverture effective à l'international. Les pays partenaires sont variés, très majoritairement situés en Afrique. La politique de cotutelle a été soutenue par deux contrats doctoraux financés dans le cadre du PIA Isite BFC. Une part significative des thèses sont rédigées en langues étrangères : 9 parmi les 26 soutenues en 2021, mais seulement cinq soutenances la même année comportaient des membres d'une université étrangère.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale a mis en place de manière effective l'approche par compétences se traduisant par la réalisation d'un portfolio par tous les doctorants. Elle a défini les compétences visées et a travaillé à mettre en avant les compétences acquises durant les formations qu'elle organise. Elle fournit depuis 2020-2021 les outils aux doctorants pour réaliser leur portfolio. La formation doctorale est cohérente avec les segments professionnels visés. Elle valorise les compétences acquises durant les formations, les travaux de recherche et les activités liées à la recherche. Tous les doctorants ont un portfolio sur Adum.

Les candidats à des contrats doctoraux bénéficient de conditions de recrutement communes et de qualité, mais les recrutements des autres candidats sont plus flous. Le concours doctoral qui regroupe les financements publics est bien structuré et contrôlé. Les projets portés par les directeurs de recherche sont sélectionnés par le conseil, publicisés puis les candidats sont auditionnés. Pour les autres candidats, les règles mettent en avant le financement et le niveau, mais ne précisent pas les critères utilisés. La direction a précisé qu'une partie du conseil souhaite maintenir la possibilité d'inscrire des candidats non-salariés. Dans ce cas, les directeurs de l'ED vérifient l'existence de ressources suffisantes pour réaliser trois années de thèse en demandant une attestation sur l'honneur. Les modalités de VAE ne sont pas précisées. En revanche, les modalités d'accueil des doctorants sont clairement définies dans le règlement intérieur. Une journée de rentrée co-organisée avec le collège doctoral précise le fonctionnement de l'ED, et la disponibilité des directeurs pour répondre à d'éventuelles difficultés. Les doctorants ont accès aux salles et matériel informatique et ressources numériques nécessaires à leurs travaux dans les UR ou les MSH. L'ED vérifie dans le cadre des CSI l'environnement matériel et peut contribuer à l'équipement de salles dédiées aux doctorants.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement rigoureux avec des CSI perfectibles. Les doctorants remplissent avec leur directeur une convention de formation avant la finalisation de leur inscription. Les modalités du CSI ont été définies par le collège doctoral et autorisent la réalisation d'un CSI dès la première année à la demande du doctorant, anticipant en partie le nouvel arrêté. La fiche individuelle a été adaptée par le conseil de l'ED qui vérifie la composition des CSI : deux membres HDR de l'UR et un président d'une autre UR. Les doctorants sont satisfaits des CSI qui leur permettent de s'exprimer librement notamment sur leurs difficultés. Cependant, ces CSI ne comportent pas tous des aspects scientifiques et leur composition n'est pas nécessairement stable dans le temps. Sur le plan financier, chaque doctorant peut bénéficier d'aides à la mobilité à hauteur de 500 euros par an avec une possibilité de report pour un total de 1 500 euros pour la thèse. Ces aides sont subordonnées à la participation des UR. Les doctorants ont une obligation de formation à l'éthique. L'ED ne dispose pas d'autres critères supplémentaires à ceux du cadre légal pour autoriser la soutenance de thèse.

Des dispositifs spécifiques aident au développement international des doctorants de langue française, mais sont moins adaptés aux doctorants internationaux de langues étrangères. L'ED aide la mobilité sortante de ses doctorants dans le cadre de sa politique générale d'allocation de 500 euros par an et par doctorant. Elle soutient aussi la démarche des doctorants pour l'obtention d'autres financements du site dont les mobilités de l'UFC pour la Franche-Comté et les aides à la mobilité de l'alliance européenne de l'uB pour la Bourgogne. La formation doctorale propose des cours de langues étrangères et enseignements en langue anglaise dans le cadre du collège doctoral, mais l'ED n'offre pas de formation scientifique spécifique en langue étrangère. L'offre de formation à distance se situe à l'UBFC et concerne des formations transversales sous forme de MOOC. L'ED pour sa part encourage les enseignants à pratiquer des formats hybrides, mais laissés à leur discrétion. Ce mode hybride est utilisé par l'ED lors des conférences qu'elle organise depuis la pandémie.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Les efforts de communication destinés à améliorer la visibilité et l'attractivité de la formation et la politique visant à contrôler les ressources financières des candidats pour réduire les abandons montrent des premiers signes positifs, mais encore trop limités. L'ED attire des étudiants ayant un master étranger qui représentent 17 % des inscrits et des étudiants issus des masters du site dans une proportion équivalente. Les flux d'entrées en doctorat ont baissé par rapport à la période précédente en raison d'une politique plus stricte de contrôle des garanties financières pour la réalisation de la thèse. Toutefois, les primo-entrants sont plus importants la dernière année en raison de nombreux financements. Depuis, 2019, elle a obtenu des financements d'une EUR et du PIA Isite qui participent à l'attractivité de la formation. Curieusement, l'augmentation des contrats financés est associée à une baisse du nombre de candidats auditionnés. L'ED publicise les sujets financés via des médias internationaux. Elle a récemment renforcé ses efforts de communication interne. Elle donne ainsi de la visibilité à la formation par des réunions internes en master 1, des webinaires sur les contrats CIFRE depuis 2020, mais ces actions de caractère récent ne peuvent encore avoir donné pleinement leurs fruits. D'autres actions sont prévues pour élargir le public à d'autres master 1 et des licences 3. Des dispositifs d'aménagement relatifs à la durée de la thèse et son financement sont mis en œuvre pour accompagner les publics ayant des besoins spécifiques, notamment dus à la pandémie. L'ED autorise ainsi exceptionnellement avec le collège doctoral des soutenances en septième année afin de limiter les abandons. Malgré un recul en 2020 à 28 % (contre 40 % en 2019), le taux d'abandon relatif au nombre d'entrants demeure très élevé. Ce taux élevé concerne presque tous les laboratoires à l'exception du CRESE. Les abandons sont quasiment tous le fait de doctorants salariés, ne bénéficiant pas de financement dédié à la thèse.

Le suivi du devenir de docteurs indique de très bonnes poursuites de carrière majoritairement dans l'enseignement et la recherche et le secteur public. Les enquêtes à N+1 et N+3 sont réalisées au niveau du collège doctoral. Les taux de réponse sont irréguliers, parfois faibles (41 % et 52 % en N+1) ou corrects à hauteur de 74 % pour l'année 2017-2018. Les résultats de cette année d'enquête sont très satisfaisants avec un seul demandeur d'emploi sur 20 en N+1. L'enquête interne complémentaire à N+3 réalisée par l'ED est utile à la compréhension du devenir professionnel. Elle montre elle aussi des résultats satisfaisants avec un seul demandeur d'emploi sur 19. Le principal débouché est l'enseignement et la recherche pour plus de la moitié des docteurs. Toutefois près de 20 % considèrent que leur emploi ne correspond pas à leur niveau d'études. Les résultats des enquêtes sont largement diffusés sur les sites de l'ED et de la ComUE et repris dans la brochure destinée aux candidats potentiels.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La politique rigoureuse d'encadrement et la bonne formation à l'encadrement bénéficient à la formation doctorale qui dispose de ressources matérielles, humaines et financières tout à fait satisfaisantes. Le nombre maximal de thèses par encadrant, antérieurement limité à sept, est limité à cinq suite à une modification du règlement intérieur d'octobre 2022. Il ne dépasse pas quatre dans les disciplines sciences économiques et sciences de gestion. L'ED opère une répartition entre les UR des propositions de sujet pour le concours doctoral. Afin d'éviter une concentration des allocations, les HDR ne peuvent proposer un sujet s'ils ont obtenu un contrat l'année précédente. Ces derniers, et plus largement l'ensemble des enseignants-chercheurs, peuvent bénéficier de plusieurs formations à l'encadrement. La politique de ressources humaines répond globalement aux besoins de la formation doctorale. Le binôme de direction travaille en concertation, chacun sur un site. Leur activité est valorisée par l'UBFC par une prime. Chaque site dispose de bureaux, de matériel informatique et de gestionnaires à temps partiel. Le site de Dijon souffrait de la rotation d'un personnel contractuel, mais ce problème était résolu au moment de l'audition, une personne ayant été titularisée. Le budget global de l'ED de 54 900 euros pour l'année 2020-2021 est confortable : il permet de satisfaire toutes les demandes des doctorants. La politique budgétaire est définie par le conseil qui priorise les soutenances (40 % du budget) puis la mobilité.

La formation doctorale s'appuie sur un système d'évaluation et de suggestions traitées lors des conseils lui permettant d'améliorer les formations. L'ED fait évaluer les formations en ligne. Ces informations, enrichies par les besoins exprimés par les représentants doctorants, sont traitées par le conseil.

Conclusion

Points forts

- Cohérence disciplinaire et adossement scientifique.
- Très bonne articulation avec les partenaires, notamment le collège doctoral.
- Politique rigoureuse d'encadrement doctoral.
- Formation doctorale qui contribue à la production scientifique.

Points faibles

- Taux d'abandons encore trop élevé.
- CSI : faiblesse du volet scientifique et instabilité dans le suivi.
- Communication perfectible entre doctorants, dont les représentants.
- Processus et règles peu explicites pour le recrutement des doctorants hors contrats doctoraux, qui pourraient être améliorés en vue de réduire les abandons de doctorants salariés.

Recommandations

- Renforcer l'évaluation des capacités et de la disponibilité des candidats au doctorat sans financement dédié lors des recrutements.
- Intégrer un suivi scientifique par un comité de suivi stable à travers les CSI.
- Développer des outils de communication pour faciliter la remontée d'information de tous les doctorants et la diffusion d'information auprès des candidats concernant les financements.
- Renforcer les politiques d'attractivité internationale par des formations de spécialité en langue anglaise et le développement de réseaux internationaux via les jurys de thèse par exemple.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SOCIÉTÉS, ESPACES, PRATIQUES, TEMPS (ED N° 594)

Établissement

ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Présentation de la formation

Propos préliminaires : l'absence de certaines précisions factuelles dans le dossier d'auto-évaluation a pu rendre l'évaluation parfois difficile.

L'ED *Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)* a été créée en 2016 en même temps que la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC). Elle a succédé aux deux écoles communes à l'ensemble des SHS qui existaient auparavant dans les universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Le doctorat est une compétence transférée à la ComUE UBFC. Elle couvre quatre champs scientifiques : 06 - *Sciences de l'homme et humanités*, 07 - *Sciences de la société*, 09 - *Sciences et technologies de l'information et de la communication*, 10 - *Sciences agronomiques et écologiques*. Elle est accréditée pour 14 spécialités de doctorat : anthropologie, archéologie, économie, épistémologie, histoire des sciences et des techniques, géographie et aménagement, histoire, histoire de l'art, histoire du droit, langues et littératures anciennes, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, sciences du sport, sociologie.

Treize laboratoires sont rattachés à l'école doctorale, dont cinq unités mixtes de recherche (UMR) : sept laboratoires de l'université de Franche-Comté, à savoir laboratoire Culture, sport, santé, société - C3S (UR 4660), centre Lucien Febvre (UR 2273), Chrono-environnement (UMR 6249), laboratoire de Psychologie (UR 3132), Institut des Sciences et techniques de l'antiquité - ISTA (UR 4011), laboratoire de Sociologie et d'anthropologie

- LASA (UR 3189), Logique de l'Agir (UR 2274) ; quatre laboratoires de l'université de Bourgogne, à savoir Archéologie, terre, histoire, sociétés - ARTÉHIS (UMR 6298), Institut de recherche sur l'éducation - IREDU (UR 7318), Sociétés, sensibilités, soin - LIR3S (UMR 7366), Psychologie des dynamiques relationnelles et processus identitaires - Psy-DREPI (UR 7458) ; un laboratoire commun aux universités de Bourgogne et Franche-Comté, Théoriser et modéliser pour aménager - Théma (UMR 6049) ; un laboratoire commun à l'université de technologie Belfort-Montbéliard et à l'université de Franche-Comté, Recherche et étude sur le changement industriel, technologique et sociétal - Récits (UMR 6174). L'ED SEPT représente un potentiel de près de 300 encadrants et co-encadrants pour environ 300 doctorants.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

L'inscription de la formation doctorale dans les orientations scientifiques et dans les priorités thématiques de la ComUE est difficile, les SHS y étant peu identifiées. Les SHS ne sont pas intégrées dans l'actuelle structuration de l'établissement autour de trois thèmes différenciant : Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, environnement, aliments et Soins individualisés et intégrés. Les spécialités de doctorat pour lesquelles l'école doctorale est accréditée sont en bonne cohérence avec les axes thématiques des laboratoires qui lui sont rattachés. Elles couvrent de nombreux champs disciplinaires, parfois assez éloignés : philosophie, histoire, archéologie, sociologie, psychologie, géographie, sciences de l'éducation. L'articulation de la formation doctorale avec le 2^e cycle apparaît naturelle, la majorité des doctorants provenant des établissements co-accrédités sans pour autant que les actions en faveur du continuum master-doctorat soient décrites en détail. En dépit d'une grande diversité et richesse disciplinaire, l'ED ne montre pas d'action spécifique tournée vers l'interdisciplinarité, par exemple : journées thématiques, formations transversales méthodologiques. S'agissant de la prise en considération des enjeux du développement durable comme des manifestations et animations scientifiques ou professionnalisantes, l'école doctorale s'appuie principalement sur l'offre et les dispositifs du collège doctoral et de la ComUE qu'elle diffuse à ses doctorants en les encourageant à en profiter : catalogue de formations transversales, chargé de valorisation du doctorat de l'UBFC, ma thèse en 180 secondes, nuit des

chercheurs. L'école pourrait imaginer des actions à son niveau, tenant compte de ses propres orientations et colorations disciplinaires.

La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement. L'école doctorale coordonne son action avec les différents rouages d'un environnement institutionnel qui demeure complexe : collège doctoral, bureau administratif de site (BAS), mission doctorale intégrée au service Recherche et études doctorales de la ComUE. Les relations avec le collège doctoral et ses instances (direction, bureau, assemblée générale) sont prévues et effectives. Cet acquis paraît devoir être absolument sauvegardé dans la prochaine structuration des écoles doctorales faisant suite au départ de l'uB de la ComUE UBFC.

La formation doctorale inclut une formation à et par la recherche qui pourrait être plus fortement déclinée au niveau de l'école doctorale. L'école doctorale s'appuie principalement sur l'offre de formation du collège doctoral qui est construite en partenariat avec toutes les ED. L'ED SEPT a mis sur pied une offre de formation en propre qui pourrait être diversifiée et intensifiée, notamment grâce à des enquêtes régulières sur les besoins de formation exprimés par les doctorants (questionnaires) ; elle pourrait solliciter plus fortement les compétences mobilisables dans les laboratoires qui lui sont rattachés. La formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie est mise en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. L'école doctorale aide financièrement les doctorants pour leur permettre de participer activement aux travaux et à la vie scientifique de leur laboratoire. Elle est impliquée dans le développement des sciences ouvertes.

La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation qui devrait être renforcée. S'agissant des besoins socio-économiques et culturels et du travail avec les acteurs économiques régionaux, l'école doctorale adopte un positionnement largement défensif, déclarant agir «autant que possible». La préparation à la poursuite de carrière repose principalement sur les formations transversales proposées par le Collège doctoral et sur la politique de la région à travers le dispositif ICE (Itinéraire chercheur entrepreneur) dont bénéficient des doctorants de l'ED. Les doctorants présents à l'audition ne perçoivent pas toujours l'intérêt de l'approche par compétences, mais aimeraient disposer de plus d'informations sur les poursuites de carrière, notamment dans leur discipline. La diversification des sources de financement (passant de 6 à 15 sur la période) a été entreprise. Le nombre de thèses bénéficiant d'un financement dédié atteint 27 % des inscrits sur les deux dernières années, en incluant les bourses de gouvernements étrangers, ce qui est un chiffre notable pour une école doctorale de sciences humaines et sociales. 34 % des doctorants exercent une activité salariée, publique ou privée. Grâce aux diversifications des sources de financement, la proportion de doctorants sans aucun financement est en baisse, passant sur la période de 44 % à 33 %. Les missions complémentaires d'enseignement pour les bénéficiaires d'un contrat doctoral sont généralisées et participent effectivement à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants dans ce domaine.

La formation doctorale est ouverte à l'international dans des conditions et des proportions conformes aux attentes exprimées vis-à-vis d'une école doctorale SHS. L'ED accueille près de 15 % de doctorants étrangers ; 10 % des thèses sont en cotutelle internationale. Il n'existe pas pour autant de partenariats internationaux structurés et conventionnés.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale définit et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants. L'école doctorale a su profiter de la mise en œuvre de l'approche par compétences par le collège doctoral. Une déclinaison des fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) propre à l'ED et à ses champs disciplinaires a été élaborée. Le portfolio a été généralisé à tous les doctorants à travers le portail ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé).

Les doctorants bénéficient de conditions de recrutement et d'accueil communes et de qualité. Le règlement intérieur de l'ED précise les modalités de recrutement des doctorants et notamment la procédure pour les contrats doctoraux : les sujets sont publiés et les candidats auditionnés par le conseil de l'ED (membres HDR). Pour les nouveaux doctorants, il existe une journée d'accueil annuelle organisée par le collège et les ED. Les doctorants présents à l'audition louent la disponibilité de la direction de l'ED et des responsables administratifs. Ils n'ont en revanche pas recours à leurs représentants au conseil de l'ED qui paraissent peu ou mal identifiés. Les doctorants salariés ont un sentiment d'isolement et souhaiteraient disposer d'une information plus homogène et mieux diffusée.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement qui pourraient être renforcés. Si les CSI sont effectivement en place et généralisés, leur organisation est laissée aux laboratoires et leur composition ne prévoit pas de personnalités extérieures. Leur fonctionnement n'est pas homogène à l'échelle de l'ED.

Les doctorants peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'ED, en cofinancement avec les laboratoires, notamment pour leurs déplacements ou la location ou l'achat d'outils utiles à leur recherche. La procédure d'attribution n'est pas décrite et privilégie le cas par cas. Les procédures de médiation et de résolution des conflits ne sont pas précisées. L'autorisation de soutenance est soumise à la validation de 100 heures de formation doctorale, avec la possibilité de créditer la participation à des colloques ou journées d'étude, ce qui est apprécié par les doctorants.

Les dispositifs de la formation doctorale sont partiellement adaptés aux doctorants internationaux. L'école doctorale participe parfois au financement des mobilités internationales des doctorants, dans des conditions qui devraient être explicitées et systématisées, dans un souci de transparence et d'égalité d'accès. L'offre de formation en langue étrangère du collège doctoral est importante et utilisée par les doctorants (303 heures de formation suivies en 2020-2021). Si la formation à distance s'est développée à l'occasion de la récente pandémie, une politique claire quant au recours au distanciel dans la formation doctorale devrait être définie sur le moyen terme.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des flux permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité du doctorat. Les effectifs de l'école doctorale sont relativement stables, variant entre 409 (2017-2018) et 339 (2019-2020) ; les effectifs 2020-2021, soit 347 inscrits, sont en baisse en par rapport à 2017-2018, mais en légère hausse par rapport à 2019-2020. L'évolution des effectifs est suivie et analysée au sein du conseil de l'ED. Le nombre de réunions d'information à destination des étudiants de master n'est pas précisé. L'utilisation du site Internet de l'ED et son attractivité ne sont pas analysées.

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant paraissent peu fréquents. Un doctorant seulement a bénéficié de ce type d'aménagement en 2020-2021.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs est organisé par le collège doctoral. Le taux de réponse des docteurs aux enquêtes d'insertion est de l'ordre de 60 %. Le nombre de docteurs à la recherche d'emploi à 12 ou 36 mois est faible. Les résultats de ces enquêtes sont diffusés, notamment auprès des étudiants de master.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

Le degré de soutien de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens est difficilement appréciable. La politique d'encadrement doctoral est définie dans le règlement intérieur de l'ED. Le plafond est fixé à sept doctorants encadrés (maximum constaté : 11), dont au maximum trois en première inscription. Une cotutelle, un co-encadrement ou une codirection compte pour un demi doctorant. Les ressources humaines mises à disposition de l'ED ne sont pas décrites. L'école doctorale gère un budget significatif de nature à permettre la conduite d'une véritable politique d'ED. Les conditions de constitution n'en sont pas précisées. Les postes de dépenses ne sont pas précisément décrits.

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne. L'évaluation des formations par les doctorants est systématique via l'outil ADUM. Ces évaluations sont prises en compte par le conseil de l'ED.

Conclusion

Points forts

- Mise en place d'une approche par compétences de la formation doctorale.
- Disponibilité de la direction de l'ED et des responsables administratifs.
- Simplicité de fonctionnement appréciée des doctorants.
- Financement ou co-financement des besoins des doctorants : mobilité et matériel.

Points faibles

- Déploiement insuffisamment homogène et systématique des comités de suivi individuels.
- Faiblesse de l'animation pluridisciplinaire.
- Communication interne limitée.
- Fragilité des outils de pilotage.

Recommandations

- Mieux faire vivre l'interdisciplinarité.
- Intensifier l'animation et la communication interne.
- Affirmer l'identité de l'ED et développer le sentiment d'appartenance.
- Améliorer la visibilité de l'ED.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE CARNOT-PASTEUR (ED N° 533)

Établissement

ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Présentation de la formation

Propos liminaire : l'évaluation de l'ED CP est rendue difficile du fait d'un manque d'éléments factuels détaillés et de précisions au sein du Dossier d'Auto Evaluation (DAE).

L'École doctorale (ED) Carnot-Pasteur (CP) existe depuis 2012, elle est rattachée à la communauté d'universités et établissements (ComUE) université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) et possède une antenne à Dijon (université de Bourgogne - uB) et une antenne à Besançon (université de Franche-Comté - UFC). C'est une ED pluridisciplinaire qui rassemble 180 doctorants répartis de façon non homogène sur quatre domaines scientifiques : 80 inscrits environ en Chimie, 50 en Mathématiques et leurs interactions, 45 en Physique et 4 en Sciences de la Terre et de l'univers, espace. L'ED s'appuie sur sept laboratoires, six UMR CNRS rattachées aux deux universités de tutelle dont trois pour l'UFC (laboratoire de Mathématiques de Besançon – LMB ; Univers, Temps-fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et environnement, Molécules - UTINAM ; Équipe de Chimie, physique et rayonnement du laboratoire Chrono environnement), trois pour l'UB (Institut de Chimie moléculaire de l'université de Bourgogne - ICMUB, laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - ICB ; Institut de Mathématique de Bourgogne - IMB) et le centre de Valduc du Commissariat à l'Énergie atomique (CEA).

L'ED compte environ 180 doctorants inscrits, et enregistre un peu plus de 40 soutenances par an. Un tiers des doctorants est inscrit à l'UFC et deux tiers à l'uB. La répartition des doctorants selon le genre est de deux tiers masculins et un tiers féminin, cette répartition est assez stable sur la période d'évaluation. La direction de l'ED est assurée par un directeur et un directeur adjoint, assistés par le Conseil de l'ED. Le directeur et le directeur adjoint n'appartiennent pas au même établissement, actuellement le directeur est rattaché à l'uB et le directeur adjoint à l'UFC. Le conseil de l'ED est constitué de 25 membres, dont 5 doctorants, 5 personnalités extérieures et 15 représentants des laboratoires.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale de l'ED CP s'inscrit de façon cohérente dans la stratégie de l'UBFC, mais cette inscription mériterait d'être mieux précisée. L'ED CP couvre un périmètre scientifique assez large, à cheval sur quatre domaines scientifiques, de fait trois domaines principaux (Chimie, Mathématiques et leurs interactions et Physique) et un quatrième domaine qui semble bien plus marginal (Sciences de la Terre et de l'univers) avec cinq doctorants inscrits environ sur 180 au total. La définition des spécialités de doctorat (appelées *disciplines* dans le DAE) et leur lien avec les domaines scientifiques ci-dessus, ainsi que la répartition dans les laboratoires sont insuffisamment précisés. Les spécialités de doctorat de l'ED CP s'inscrivent dans les priorités thématiques de la ComUE UBFC et l'ED est rattachée au pôle de recherche Sciences fondamentales, appliquées et technologie (SFAT) de la ComUE UBFC. La répartition des doctorants parmi les différents laboratoires ou équipes de recherche (notées unités de recherche - UR) rattachés est aussi non homogène. Soulignons le cas particulier du centre CEA de Valduc au sein duquel toutes les thèses sont réalisées en collaboration avec un autre laboratoire. Ainsi, le CEA n'apparaît pas dans les tableaux de soutenance de thèse. L'articulation entre la formation doctorale de l'ED CP et les formations de 2^e cycle du site n'est pas décrite, mais elle apparaît toutefois au travers des données quantitatives fournies. Environ un quart des doctorants (40 doctorants) de l'ED CP sont issus de masters des établissements associés ; un nombre croissant de doctorants proviennent de trois masters relevant de l'École universitaire de Recherche (EUR) Engineering and Innovation through Physical sciences, High-technologies, and cross-disciplinary research (EIPHI) depuis sa création en 2018 par l'UBFC. Un travail est en cours, en lien avec l'ED SPIM, pour tisser des liens plus importants entre ces deux ED et l'EUR EIPHI.

De par sa structuration et du fait des domaines d'activités des UR rattachées à l'ED, de nombreuses actions sont menées en lien avec l'interdisciplinarité et les enjeux de développement durable. Cependant, ces actions sont davantage portées par les UR que par l'ED elle-même. De même, les actions d'animation scientifique et le lien avec les actions et moyens dépendant du PIA sont pris en charge par les laboratoires.

La structuration de la formation doctorale s'appuie sur la COMUE UBFC et son collège doctoral (CD). En effet, l'UBFC bénéficie du transfert de la compétence doctorale depuis 2017. Le collège doctoral tient un rôle important dans le fonctionnement de la formation doctorale ; il assure une mission de gestion administrative et financière et une mission scientifique, notamment la répartition des contrats doctoraux et dotations aux ED, les enquêtes et analyses, la définition des règles de recrutement. On peut toutefois s'inquiéter de la fragilité de la structure ComUE et du fonctionnement du collège doctoral (CD). On note une volonté forte des acteurs de l'ED CP de continuer à travailler en commun entre les deux sites (uB et UFC).

L'ED CP soutient une formation à et par la recherche, en s'appuyant sur les laboratoires rattachés et les établissements. L'offre de formation de l'ED CP comporte trois volets complémentaires : des formations générales, des formations scientifiques spécifiques et des formations externes. Les formations transversales visant à améliorer l'insertion professionnelle sont essentiellement prises en charge par le CD de la ComUE avec plus d'une centaine de formations proposées au catalogue. Les enseignants-chercheurs et chercheurs des UR associés participent davantage à l'offre de formations scientifiques spécifiques : 11 formations listées pour la période 2017-2021. L'ED CP contribue financièrement pour la participation des doctorants aux formations externes. Pour les 100 heures de formation durant la thèse, le règlement intérieur « recommande » uniquement 60H de formation destinée à préparer l'insertion professionnelle, sans autre précision quant aux enseignements de spécialité ou méthodologiques. La formation à l'éthique rendue obligatoire par l'arrêté « Doctorat » de 2016 est proposée en présentiel ou sous forme de MOOC par le CD. L'ED CP exige au moins un article publié pour obtenir l'autorisation de soutenance, ce qui est globalement respecté ; l'examen des tableaux des bilans de soutenance fait apparaître un peu plus de 200 publiants pour 210 soutenances sur la période. Certaines thèses, réalisées en lien avec des partenaires industriels ou des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) sont considérées comme confidentielles et ne donnent pas lieu à publication. Les doctorants ont accès aux ressources documentaires de l'établissement et du CNRS. L'ED favorise la science ouverte à travers HAL, arXiv et les sites web des services de documentation des établissements et/ou des laboratoires.

Les actions directes de l'ED CP envers une politique de professionnalisation et de valorisation du doctorat ne sont pas suffisamment explicitées. L'ancrage de la formation doctorale aux préoccupations et aux besoins sociaux, économiques et culturels du territoire passe par les liens et les thématiques de recherche des laboratoires rattachés ainsi que par les interactions avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Des modules de formation à l'entrepreneuriat ou des dispositifs spécifiques de la région (Itinéraire chercheur entrepreneur ou PEPITE) sont proposés aux doctorants via le CD. Dans ce cadre de la professionnalisation, l'ED CP exige que tous les doctorants bénéficient d'un financement. Parmi les financements, on note une part très importante de financements directs : 26 % de l'État et 14 % de la région. Les autres sources de financement sont les agences de financement de la recherche (16 %) et les CIFRE passant de 8 à 18 sur la période. La part des financements étrangers est aussi importante (18 %). Un montant minimum de rémunération de 1 000 euros est exigé. Cependant, ce montant ne correspond pas aux rémunérations proposées par plusieurs organismes (Campus France, ambassades) pour l'accueil de doctorants étrangers et pour lesquels un complément n'est pas exigé. De même lorsque les travaux de thèse durent plus de 36 mois, cette rémunération minimale n'est pas toujours assurée. Les missions complémentaires des doctorants consistent très majoritairement en des missions d'enseignement, elles concernent 26 doctorants sur 180 en 2020-2021. Une expérience d'enseignement via des vacances est aussi possible pour les doctorants, mais on ne connaît pas le nombre de doctorants concernés. On note aussi une mission d'expertise sur la période d'évaluation.

L'ouverture internationale de l'ED CP s'appuie sur les relations de recherche des laboratoires et bénéficie de l'appui de l'EUR EIPHI et du service des relations internationales de la ComUE. Ces actions se traduisent par 20 à 30 thèses en cotutelle actives tout au long de la période (ce qui représente environ 15 % sur les 180 inscrits, soit un ratio significatif). L'accueil des doctorants étrangers ne se limite pas à ces seules cotutelles puisqu'un nombre plus important de doctorants (autour de 35) inscrits à l'ED CP ont obtenu à l'étranger le diplôme qui leur a permis de s'inscrire en thèse (master 2 ou équivalent reconnu). Les missions des doctorants locaux vers des destinations étrangères sont encouragées et soutenues financièrement par l'ED CP, qui y consacre une part importante de son budget. Cependant, les chiffres de ces missions ne sont pas explicités dans le DAE ni dans les documents annexes. Les formations spécifiques assurées par les EC rattachés à l'ED sont délivrées en anglais, et les doctorants étrangers sont encouragés à suivre des cours de langue française.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

Peu d'informations sont fournies sur la définition des formations et leur évaluation dans le cadre d'une approche par compétence au niveau de l'ED. Cette approche est appliquée par le CD pour les formations transversales et à vocation professionnalisante. Le rattachement des formations spécifiques ED au référentiel des fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) semble être réalisé *a posteriori* hors d'une approche globale par compétences. Une convention de formation est établie et complétée année après année par chaque doctorant avec son directeur de thèse (DT). Des outils développés par la mission doctorale du CD permettent d'éditer un portfolio de compétences à partir de cette convention et de réaliser une auto-évaluation des compétences. Ces outils sont implémentés sur l'interface ADUM utilisée par l'ED. Aucun exemple de ces documents n'est joint au dossier.

Les règles et critères de recrutement sont très peu explicites et les modalités de sélection dépendent du type de financement. Seule l'exigence financière de rémunération mentionnée ci-dessus est rappelée pour tous les doctorants. Pour les doctorants en activité professionnelle, il est demandé de « destiner un temps suffisant pour effectuer les travaux de thèse », cette demande n'est pas formalisée par une règle explicite. Pour les contrats doctoraux des établissements, les sujets de thèse sont proposés par les laboratoires qui prennent aussi en charge une première sélection des candidats. Cela implique que d'un laboratoire à l'autre, les procédures de sélection peuvent être différentes avec présence ou non d'une étape d'audition. Le conseil de l'ED valide le classement des UR sur une base de qualité du dossier académique et se réserve la possibilité de modifier le classement proposé. Pour tous les autres types de financement, la sélection est effectuée par les laboratoires ou les institutions qui recrutent. Le directeur de l'ED émet un avis sur les candidats. Il n'est pas précisé sur quels critères et selon quelles modalités ces avis sont rendus. L'ED n'organise pas de concours d'admission ou d'audition des candidats, quel que soit le type de financement. L'ED organise, en lien avec le CD de l'UBFC une journée d'accueil des nouveaux doctorants. Celle-ci se déroule au cours du premier semestre universitaire, et s'articule en une matinée consacrée à la présentation du CD et un après-midi dédiée à chaque ED. La structuration et les règles de fonctionnement de l'ED sont présentées aux nouveaux entrants, en particulier les interlocuteurs des doctorants que sont les secrétariats locaux (à Dijon et Besançon), les directeurs et directeurs adjoints de l'ED et les représentants doctorants au conseil de l'ED. Les modalités d'accueil des doctorants au sein des laboratoires et la mise à disposition d'un environnement et d'outils de travail adéquats sont régies par les UR en fonction de leur spécialité et du type de recherche effectuée, sur une base minimale consistant en un accès à un bureau et des ressources numériques et/ou moyens expérimentaux.

Les mesures mises en place pour l'encadrement et l'accompagnement des doctorants méritent d'être précisées et doivent évoluer. L'accompagnement des doctorants est réalisé au travers de deux actions de l'ED CP : les journées de l'école doctorale et le comité de suivi individuel (CSI) désigné sous le nom de comité de suivi de thèse (CST). Les journées de l'ED sont organisées annuellement, elles sont focalisées sur des présentations scientifiques par des experts pour la première journée et par des présentations de doctorants la seconde journée. Ces journées sont complémentaires des rencontres et journées scientifiques organisées au sein des laboratoires. Le CSI avait été mis en place de façon partielle et expérimentale lors de la période d'évaluation précédente. Il a été étendu pour l'ensemble des doctorants de l'ED CP. Le CSI est constitué d'au moins deux membres dont un extérieur à l'UBFC et un membre de l'UBFC mais externe à l'équipe d'accueil du doctorant, sa composition est proposée par le directeur de thèse (DT) et le doctorant puis validée par la direction de l'ED ; cependant, les doctorants regrettent que les membres soient nommés par le DT. Le CSI se réunit au cours de la deuxième année et en cas de quatrième inscription. Il peut aussi être convoqué sur demande du doctorant, du DT ou du directeur de l'ED. Les doctorants peuvent à tout instant contacter les représentants doctorants au conseil de l'ED ou les directeur et directeur adjoint de l'ED. Les procédures mises en œuvre en cas de difficultés ou de conflit ne sont pas détaillées dans les documents, mais il ressort des discussions lors des auditions qu'il s'agit en général de démarches de dialogue direct et de concertation arbitrées par la direction de l'ED. Le seul critère explicite pour délivrer l'autorisation de soutenance consiste en un article publié (ou soumis pour les disciplines pour lesquelles le processus de relecture des revues peut être très long). Les doctorants ont une obligation de suivre au moins 100 heures de cours ou formation, parmi les formations transversales proposées par le CD, les formations spécifiques proposées par l'ED ou des formations extérieures à l'ED et au site. Cette obligation n'est cependant pas indiquée comme un prérequis pour l'autorisation de soutenance.

L'adaptation des dispositifs de formation doctorale aux étudiants étrangers passe par un soutien pour les mobilités entrantes et sortantes selon des modalités et des critères qui ne sont pas précisés (pour rappel un budget de 30 000 euros était alloué à cette action jusqu'en 2019, *ante covid*). Les formations spécifiques de l'ED CD sont proposées en anglais et avec possibilité de les suivre en visioconférence. De nombreuses formations en langues, anglais et français comme langue étrangère (FLE) sont proposées par le CD dans son catalogue de formations transversales.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

L'ED fait un bilan annuel des inscriptions avec une analyse des formations d'origine des doctorants. Les résultats de ces bilans et analyses ne sont pas fournis. Ainsi, la baisse des flux de doctorants et du nombre de soutenances entre la précédente évaluation Hcéres et la présente est significative, passant de 220 inscrits et 55 soutenances par an à respectivement 180 doctorants et 40 soutenances; cette évolution qui ne semble pas être liée à la seule variation du périmètre de l'ED avec la sortie du laboratoire CRESE n'est ni mentionnée ni analysée. Afin d'améliorer l'attractivité de l'ED CP, des dispositifs d'information sont mis en place au niveau international grâce à l'appui de l'EUR EIPHI et aux réseaux Européens ITN. Mais, aucune action de communication ou d'information au niveau local ou national n'est présentée.

Les mesures d'accompagnement des doctorants sont aménagées selon les parcours spécifiques et les situations individuelles. Les doctorants qui ne réalisent pas l'intégralité de leurs travaux sur les sites universitaires (thèses CIFRE, codirections ou cotutelles avec des institutions nationales ou étrangères) voient leurs parcours de formation adaptés, avec par exemple la réduction du volume de cours doctoraux exigés, la reconnaissance de compétences acquises, ou la validation de formations suivies dans d'autres institutions. Ces aménagements sont réalisés au cas par cas. Il n'y a pas de règle générale et de procédure explicite pour ces dérogations.

Le suivi du devenir des docteurs de l'ED CP est réalisé par l'ED en lien avec les services de l'UBFC. Le CD est en charge des enquêtes ministérielles (IPDoc) dont la dernière a été réalisée en 2019. Ces enquêtes sont complétées par des enquêtes internes de l'ED réalisées par interrogation directe des docteurs ou à défaut des DT. Ces enquêtes internes permettent d'atteindre un taux de réponse très satisfaisant de 95 % et montrent un très bon placement des docteurs de l'ED CP. Les résultats de ces enquêtes sont communiqués aux étudiants de master et d'écoles d'ingénieur, mais il n'est pas précisé comment est réalisée cette communication.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La politique de l'encadrement doctoral est clairement définie par l'ED CP. Le DT doit être titulaire de l'HDR, la codirection par un membre non HDR est encouragée. Un non-HDR peut codiriger simultanément deux doctorants et il n'y a pas de limitation sur l'ensemble de la carrière. Afin d'encourager les membres des laboratoires à soutenir une HDR, la direction de l'ED avait proposé de limiter le nombre de thèses pouvant être co-encadrées sans HDR au cours de la carrière, cette demande n'a pas été validée par le conseil de l'ED. Un DT encadre au maximum l'équivalent de cinq doctorants à temps plein. Pour près de 380 encadrants potentiels, titulaires ou non de l'HDR, seuls 160 sont actifs pour encadrer les 180 doctorants, la majorité dirigeant une seule thèse. L'ED CP dispose de moyens importants (au vu du nombre de doctorants) tant d'un point de vue de la dotation en personnel avec 1,5 personnels gestionnaires (un temps plein à Dijon et un mi-temps à Besançon) que d'un point de vue budgétaire. Le budget global de l'ED est de l'ordre de 57 000 euros, soit près de 300 euros par doctorant et par an (ce qui est important par rapport à de nombreuses ED). Ce budget est utilisé pour une grande part pour les missions des doctorants, dont les déplacements entre sites et les mobilités internationales, pour soutenir des séjours en laboratoires à l'étranger ou la participation à des conférences internationales. Pour ce type de soutien, les doctorants effectuent directement et au fil de l'eau leurs demandes auprès de la direction de l'ED ; il n'y a pas d'appel d'offres régulier.

Les processus d'évaluation interne et d'amélioration continue de la formation doctorale ne sont pas formalisés au sein de l'ED CP. La participation active des représentants des doctorants et des membres des UR ainsi que des membres extérieurs au sein du conseil de l'ED permet de dresser une évaluation informelle et de mettre en place les mesures correctives nécessaires. Le CD a mis en place des évaluations systématiques à l'issue de chaque formation transversale. Ces évaluations permettent de redéfinir et adapter le catalogue des formations transversales d'une année sur l'autre.

Conclusion

Points forts

- Appui sur les laboratoires de qualité, avec des relations internationales avérées.
- Rôle de l'UBFC et notamment de son collège doctoral qui permet de structurer l'offre de formation doctorale en synergie avec l'ensemble des ED du site.
- Très bonne insertion professionnelle.
- Budget confortable assuré par les établissements UB et UFC.
- Équipe administrative impliquée et disponible.

Points faibles

- Manque de formalisation des procédures, ce qui risque d'être interprété comme un manque d'équité et de transparence : recrutement, soutien aux mobilités, autorisation de soutenance, gestion de fin de thèse au-delà de 36 mois.
- Règles et critères de recrutement et financement pas suffisamment précisés et non homogènes, faible implication de l'ED dans le recrutement des doctorants, point faible déjà souligné dans le précédent rapport Hcéres.
- Offre de formations spécifiques limitée.
- Communication entre l'ED et les doctorants améliorée (y compris site web), mais encore perfectible, point faible déjà souligné dans le précédent rapport Hcéres.

Recommandations

- S'assurer que la rémunération minimale s'applique à tous les doctorants, quel que soit leur mode de financement, et perdue si le travail de thèse s'étend au-delà de 36 mois. Une bonne pratique répandue étant d'assurer la rémunération jusqu'au rendu du manuscrit de thèse.
- Améliorer la diffusion des informations et plus largement la communication avec les doctorants, via différents médias et en sollicitant les représentants des doctorants.
- Adapter le fonctionnement du CSI pour le rendre conforme à l'arrêté sur le doctorat 2016, modifié en 2022, en particulier le CSI devra émettre un avis sur le déroulement du doctorat dès la fin de la première année de thèse et à chaque renouvellement d'inscription.
- Élargir l'offre de formation spécifique, soit en encourageant les formations par les EC des laboratoires ou bien via des liens et accords passés avec d'autres ED locales ou nationales ; préciser les exigences en termes de formations suivies.
- Veiller à permettre des publications partielles pour les thèses portant sur des sujets confidentiels.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENT, SANTÉ (ED N° 554)

Établissement

ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Présentation de la formation

L'école doctorale Environnements, santé (ED ES, n° 554) a été créée en 2012 à partir de la fusion de deux écoles doctorales aux contours similaires portées respectivement par les universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Cette fusion a fait suite à une recommandation précédente du Hcéres pour la mise en place de procédures communes et d'actions entre les deux universités afin de renforcer la formation doctorale. Cela a conduit à la création d'un espace de travail commun coordonné par le collège doctoral de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) créé pour l'occasion en 2015, et qui regroupe plusieurs ED dont l'ED ES. L'ED ES regroupe trois domaines thématiques : Sciences de la Terre et de l'univers, espace ; Biologie, médecine et santé ; Sciences agronomiques et écologiques. Au sein de ces trois thématiques, on retrouve 29 disciplines de doctorat attribuées par l'ED ES, auxquelles sont rattachés 20 laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche (UMR). C'est donc un total de 798 encadrants potentiels (716 chercheurs et 82 ingénieurs de recherche) qui sont rattachés à l'ED ES, parmi lesquels 465 chercheurs et 11 ingénieurs de recherche sont titulaires de l'HDR, soit un potentiel de 476 directeurs de thèse. Sur la période 2016 - 2021, en moyenne 388 doctorants s'inscrivent chaque année. En 2021, sur les 401 inscrits, 16 % proviennent de masters obtenus à l'étranger.

L'ED accompagne le collège doctoral de l'UBFC dans la structuration de la formation doctorale en proposant un catalogue de formations spécifiques (près d'une vingtaine) financées sur ses fonds propres.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale est complètement cohérente avec la stratégie pluridisciplinaire de l'établissement, et participe aux orientations scientifiques et thématiques d'UBFC et du programme PIA3 « I-Site BFC ». L'ED ES couvre trois domaines scientifiques qui sont déclinés en 29 disciplines de doctorat adossées aux axes scientifiques de 20 laboratoires associés à l'ED (dont 9 UMR associées au CNRS, à l'INSERM, à l'INRAe et Agrosup). Forte de cette structuration, l'ED participe activement à trois domaines thématiques qui sont : 03 - *Sciences de la Terre et de l'univers, espace* ; 05 - *Biologie, médecine et santé* ; 10 - *Sciences agronomiques et écologiques*, qui s'articulent parfaitement avec les formations de 2^e cycle des membres de la COMUE UBFC, dont uB, uFC et l'Institut Agro Dijon. En outre, la création récente de deux graduate school (GS) de l'UBFC : INTHERAPI et TRANSBIO liés aux pôles thématiques couverts par l'ED ES permettra à terme d'élargir les formations proposées. Cependant, aucun accord n'a encore été mis en place avec les GS. La direction regrette de ne pas avoir été conviée au montage initial des GS, mais souligne que des réunions avec la direction des GS sont programmées avec comme objectif d'assurer la continuité entre le second cycle et le troisième cycle, et d'établir un socle d'enseignements en commun. De par la grande diversité des disciplines et des trois domaines scientifiques de l'ED, la pluridisciplinarité se développe avec environ 16 % des thèses qui sont à l'interface entre deux disciplines de l'ED chaque année. Cette pluridisciplinarité est soutenue par l'I-SITE UBFC (non renouvelé en 2021) et la région Bourgogne Franche-Comté (BFC) qui proposent deux contrats doctoraux conditionnés par une convention de cotutelle ou un sujet pluridisciplinaire. La formation doctorale n'intègre pas directement des thèmes de recherche sur le développement durable, bien qu'il en fasse partie. Les doctorants ont souligné l'absence d'intégration des enjeux climatiques dans le plan de formation. Le collège doctoral propose certaines formations transversales en distanciel pour limiter le déplacement des étudiants.

L'ED mène une action claire et efficace pour proposer une formation doctorale valorisante et cohérente avec ses partenaires régionaux. L'ED organise et soutient des manifestations scientifiques et contribue fortement aux programmes de médiation de l'UBFC. L'ED soutient fortement l'organisation d'un forum des jeunes chercheurs

organisé alternativement à Dijon et à Besançon, une manifestation scientifique organisée par et pour les doctorants de l'ED ES, en proposant un soutien logistique et financier. L'ED valorise l'investissement des doctorants qui s'impliquent dans l'organisation de ce forum en leur validant jusqu'à 40 heures de formation. La direction mentionne que cette manifestation a beaucoup de succès avec un taux de participation annuel entre 130 et 150 étudiants. Les étudiants sont encouragés à participer, car cela leur ouvre l'accès aux bourses de mobilité de l'ED. L'ED met en place plusieurs actions pour soutenir financièrement la participation des doctorants à des manifestations de médiation scientifique telles que Ma Thèse en 180 secondes, aux programmes de médiation et de culture scientifique de l'UBFC et l'organisation de rencontres entre chercheurs et publics (programme « expérimentarium »). L'action de l'ED ES pour soutenir la participation des étudiants à ces manifestations est un vrai succès, notamment avec une participation des doctorants de l'ED ES à hauteur de 60 % de tous les doctorants participant au programme « expérimentarium ».

L'ED E-S apporte une réelle valeur ajoutée aux formations doctorales en proposant des formations spécifiques de ses domaines de spécialité, dont le nombre est limité au regard de la diversité des disciplines. L'ED développe une politique de valorisation des productions scientifiques des doctorants. Pour les 29 disciplines de doctorat, l'ED finance entre 15 et 20 formations spécifiques en plus des formations transversales proposées par le collège doctoral. Ces formations sont dispensées par des chercheurs associés à l'ED ES : 25 enseignants-chercheurs et 5 chercheurs (INRAe ou CNRS). Les formations de spécialités restent insuffisantes (15 à 20) et ne permettent pas d'accompagner la grande diversité des disciplines de doctorat portée par l'ED. Les doctorants soulignent le manque de formation spécifique par domaine d'étude (par exemple, pas de formation en STAPS ou en physique de l'atmosphère), et le nombre limité de places pour les formations en expérimentation animale. Sur ce point, la direction a récemment validé la possibilité d'utiliser les bourses de mobilité de l'ED pour participer à des formations hors site. Le collège doctoral propose une formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie sous un format MOOC. L'ED a mis en place des prérequis indispensables à la soutenance de thèse, qui incluent la publication d'un article signé en premier auteur par le doctorant (avec dérogation possible pour une publication « soumise »), et met à disposition de tous les doctorants une bourse de mobilité à hauteur de 1500 euros pour présenter leurs travaux de recherche lors de congrès au cours de la thèse. Les doctorants ont accès aux services de documentation de leurs établissements de rattachement. Les doctorants sont sensibilisés à travers une formation transversale à la science ouverte et sont incités au dépôt de leurs productions sur internet en accès gratuit.

La formation doctorale contribue à la professionnalisation des doctorants. Le collège doctoral propose des formations et des « Afterworks » avec des acteurs locaux et anciens doctorants pour la préparation à la poursuite de carrière. L'ED accompagne les doctorants salariés par une adaptation des formations demandées et de la durée de thèse. Elle encourage les activités complémentaires, notamment d'enseignement et de vulgarisation scientifique. En 2020, 40 % des doctorants ont réalisé des enseignements, mais moins de la moitié le font dans le cadre d'un avenant. L'ED impose d'effectuer 120 heures de formations complémentaires, dont un minimum de 30 heures de formations à la carrière future. L'ED exige pour toute inscription que le doctorant ait une rémunération pendant les trois ans (contrat de travail, bourse, contrat doctoral, etc.).

La formation doctorale ne possède pas de stratégie d'internationalisation propre, mais bénéficie indirectement de la politique des laboratoires associés. L'ED inscrit chaque année en moyenne 60 étudiants issus de masters obtenus à l'étranger, soit en moyenne 15 % des étudiants inscrits. On note néanmoins une hausse significative de ces inscriptions entre 2017 (13,8 %) et 2021 (16,3 %). Durant la période 2017-2021, le nombre de thèses en cotutelle a diminué d'environ 1,5 %. L'ED encourage la mobilité sortante de ses doctorants avec un soutien de 500 euros, à la hauteur des moyens de l'ED, pour la durée de la thèse.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale a mis en place un portfolio pour tous les doctorants pour développer et valoriser leurs compétences. L'ED a développé un outil « Carnet individuel de compétences » qui permet aux doctorants de faire le bilan des compétences acquises au cours de la thèse, incluant tant la formation par la recherche que les formations complémentaires suivies par le doctorant : formation transversale du collège doctoral ou formations spécifiques de l'ED. Ce dispositif accompagne positivement le doctorant dans ses démarches professionnelles.

Les conditions de recrutement pour les contrats doctoraux sont transparentes, équitables et de qualité, et sont inscrites dans le règlement intérieur. En partenariat avec les unités de recherche qui sélectionnent les projets de thèse, l'ED organise un concours avec des règles claires et cohérentes pour l'ensemble des unités de recherche adossées à la formation doctorale. Les candidats sélectionnés sont auditionnés et sont classés en

fonction de la qualité de leurs cursus et de leurs compétences scientifiques. L'ED veille à un bon turn-over des encadrants en imposant une carence de deux ans pour chaque encadrant ayant bénéficié d'une bourse MESRI et applique sa politique d'encadrement doctoral pour limiter le sur-encadrement : deux directions ou quatre co-directions de thèse au maximum par HDR. Un membre du conseil de l'ED participe également au recrutement des doctorants sur contrat obtenu directement par le chercheur. Les doctorants concernés par ces contrats apprécient la participation active de l'ED dans la sélection. L'ED vérifie que chaque doctorant inscrit aura une rémunération pour la durée de sa thèse au moins équivalente au montant du financement MESRI ou au moins équivalente aux financements accordés par Campus France pour les doctorants étrangers lors de leurs séjours en France. La direction encourage les directeurs de thèses à compléter les financements qui sont inférieurs. En ce qui concerne les financements CIFRE, l'ED se réserve le droit d'auditionner les candidats *a posteriori*, une pratique qui n'est pas justifiée et peut-être source de conflit. Il serait judicieux de prévoir une audition du candidat avant la signature du contrat ou de faire valider le dossier du candidat avec des critères bien définis. Les modalités d'accueil des doctorants sont clairement établies par l'ED, et commencent par une journée annuelle de rentrée organisée par le collège doctoral et les écoles doctorales. Les doctorants sont mis au courant du fonctionnement de l'ED et reçoivent un « guide du doctorant » UBFC. Au travers du CSI, l'ED vérifie l'environnement matériel du doctorant dans les laboratoires d'accueil. La direction de l'ED précise que l'inscription en quatrième année est possible sous réserve de financement acquis.

L'ED offre un suivi de l'encadrement des doctorants qu'en conformité partielle avec les dispositions réglementaires. L'ED limite les encadrants à deux directions ou quatre co-directions afin d'éviter la dispersion. Après une décision collégiale du conseil de l'ED, les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies ainsi : un rendez-vous en fin de première année avec le « Réfèrent de thèse » (choisi parmi les volontaires hors la thématique de recherche du doctorant) chargé du suivi individuel des conditions de la formation doctorale, dont la saisie de la direction de l'ED en cas de problème délicat ; un Comité de suivi scientifique de thèse (CSST) composé de l'encadrement et d'au moins un chercheur extérieur à l'UBFC, ayant pour mission de suivre les travaux de recherche du doctorant au moins à la fin de la 2^e année de thèse, ou plus en cas de demande de prolongation au-delà de la 3^e année. L'ED devra se conformer aux termes de l'article 11 de l'arrêté du 26 août 2022, notamment respecter le temps de huis clos du comité avec le doctorant sans le directeur de thèse. Il existe un dispositif clair de suivi de l'encadrement par des HDR et des non-HDR, afin d'éviter le sur-encadrement. L'effort pour la formation des encadrants est double. Le collège doctoral a mis en place un programme de formation pour les encadrants de thèse afin d'améliorer les bonnes pratiques. La politique limitative de l'ED de l'encadrement par les non-HDR (uniquement trois co-directions sans HDR) incite les candidatures à l'HDR et participe ainsi à maintenir un encadrement de qualité. L'analyse du taux d'encadrement des HDR sur la période montre que la politique de l'ED est efficace avec 2,8 et 4,2 % d'encadrants qui dirigent quatre thèses ou plus de manière transitoire. Pour la soutenance, l'ED demande le dépôt d'une publication avec le doctorant en premier auteur.

L'ED soutient fortement la mobilité entrante et sortante des doctorants, mais ne propose pas de formation en langue étrangère. Chaque doctorant se voit proposer 1500 euros de bourse de mobilité qui peut être supplémentée de 500 euros pour les doctorants en cotutelle ou les doctorants éloignés des sites de formation. L'ED propose à ses intervenants de faire la formation en anglais à la demande du public présent, mais les formations doctorales sont majoritairement proposées en français, l'anglais n'a été utilisé que pour 15 heures de formation. La majorité des formations en distanciel est coordonnée par le collège doctoral sous forme de MOOC ; l'ED a choisi de privilégier le contact humain pour les formations de spécialité.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

La politique de recrutement transparente, les modalités d'accueil et de formation pertinentes des doctorants, améliore l'attractivité et la visibilité de l'ED ES. En se basant uniquement sur le concours de recrutement des doctorants « MESRI », le nombre de candidatures à l'ED a augmenté de manière significative depuis 2019, passant d'un ratio « nombre de candidats/nombre financés » de 5,2 à 7,4 tout en gardant une stabilité du nombre d'inscriptions en première année (entre 102 et 110). Afin d'augmenter la visibilité du doctorat, l'ED ES fait une présentation tous les ans aux étudiants de licence 3 et de master 1 de l'UFR Science, vie, Terre, environnement (SVTE), et participe à la manifestation « part en thèse » organisée par l'association de doctorants, à l'attention des M2 de l'uB. Comme le souligne l'enquête auprès des étudiants, la communication en langue anglaise sur le site web, notamment vers les étudiants en co-tutelle, doit être améliorée. La direction précise qu'elle effectue actuellement une mise à jour en anglais de son site web par ses gestionnaires, car il n'y a pas de webmaster.

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant ont fait nettement diminuer le nombre d'abandons. Depuis 2018, le taux d'abandon calculé par rapport aux effectifs d'entrée est passé de 12,1 % des inscrits à 4,8 %, montrant ainsi une réelle amélioration de l'accompagnement des doctorants, ce qui coïncide avec la mise en place d'un référent de thèse choisi par l'ED en dehors du domaine de recherche du doctorant. Cependant, certains doctorants souhaiteraient avoir du temps pour choisir eux-mêmes leurs référents.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs montre un taux d'insertion satisfaisant dans des emplois en relation directe avec le niveau du diplôme, et notamment dans le secteur de l'enseignement et de la recherche.

Sous l'impulsion du collège doctoral, une analyse à trois ans après la thèse montre pour l'année 2017, que près de 60 % des emplois obtenus par les doctorants qui ont répondu sont en lien direct avec la recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs dans la recherche), avec un taux de chômage très faible autour de 1,9 % (1 seul répondant sur les 54). En ce qui concerne la répartition des emplois entre le secteur public et le secteur privé, 60 % des docteurs ont obtenu un poste dans le public dont la moitié en contrat à durée indéterminée (CDI), et 30 % ont trouvé un emploi dans le secteur privé dont plus de 90 % en CDI. Ces résultats sont satisfaisants et attestent de la qualité du parcours professionnel des docteurs de l'ED ES. Ces résultats sont utilisés par la direction de l'ED pour la promotion du doctorat et repris également par le collège doctoral pour la communication avec les milieux socioprofessionnels. Le taux de participation des doctorants diplômés à cette enquête, près de 67 % en 2017, pourrait être amélioré.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

En combinant une politique cohérente et transparente de l'encadrement doctoral et une formation doctorale de qualité, l'ED a su mettre en œuvre un pilotage efficace et dynamique de la formation doctorale avec des ressources financières adaptées pendant la période pré et post COVID. Le sur-encadrement est maîtrisé avec seulement 2,8 à 4,2 % d'encadrants dirigeant quatre thèses ou plus. La politique de ressources humaines et financières de l'UBFC permet à l'ED de mener une politique efficace de formation et de soutien à la mobilité. Il est encore difficile de mesurer les retombées de la politique de soutien à la mobilité de l'ED, mais il est intéressant de noter que 37,5 % des jurys de thèse ont inclus un intervenant étranger. La direction de l'ED bénéficie d'une décharge de 64 heures ou d'une prime par l'UBFC pour valoriser leur activité avec un soutien RH de 2,2 ETP sur l'ensemble de l'ED (0,7 ETP UFC et 1,5 ETP uB). La direction apprécie fortement le professionnalisme et la compétence de son personnel et les doctorants sa très grande disponibilité. L'ED utilise ses moyens importants en priorité pour le soutien à la mobilité et a su réallouer ses ressources aux doctorants en difficulté durant la pandémie. Avec la mise en place d'un référent de thèse et d'un comité de suivi de thèse, l'ED a su maîtriser le taux d'abandon qui est maintenant de 5 %. Avec 100 à 150 chercheurs et enseignants-chercheurs ayant suivi la formation d'encadrement depuis 10 ans, l'ED voit le nombre de candidats diminuer chaque année, avec une seule candidature l'année 2020-2021. En ce qui concerne la formation des encadrants à l'éthique et aux enjeux du développement durable, l'ED souligne, à juste titre, que ces formations échappent à son domaine d'intervention, et relèvent des organismes/établissements employeurs.

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne sur la base de questionnaires de satisfaction débattus par le conseil de l'ED. Malgré un taux relativement faible (environ 20 %) de réponse aux questionnaires par les doctorants et encadrants HDR en fin de thèse, l'ensemble des éléments clés de la politique menée par l'ED (sur les thèmes de la communication, d'animation scientifique, du soutien à la mobilité, des formations, du CSI et du concours), reçoit un avis satisfaisant voir très satisfaisant. Il ressort de cette analyse que la communication de l'ED en anglais et sur le site web doit être améliorée. De nouvelles formations de spécialités sont nécessaires pour étoffer l'offre de l'ED. De manière générale, la réactivité et le fonctionnement de l'ED sont très appréciés.

Conclusion

Points forts

- Politique rigoureuse d'encadrement doctoral.
- Qualité de la procédure de recrutement des contrats doctoraux.
- Coordination efficace de l'ED avec l'UBFC et le collège doctoral.
- Soutien fort à la mobilité des doctorants.
- Carrière des docteurs valorisée.
- Équipe administrative très compétente et disponible.

Points faibles

- Très faible volume de formations en anglais.
- Modalités du CSI et choix du référent de thèse peu propices à la libre expression des doctorants.
- Communication en langue anglaise.
- Nombre insuffisant de formations de spécialité au regard du large spectre des disciplines de doctorat.
- Relations avec les « graduate school » peu développées.

Recommandations

- Améliorer l'intégration des doctorants internationaux par des formations et une amélioration de la communication en langue anglaise.
- Élargir l'offre de formation notamment en science de l'environnement à l'ED ou par des partenariats.
- Renforcer les liens et la coordination avec les Graduate Schools.
- Se conformer aux termes de l'article 11 de l'arrêté du 26 août 2022 pour le CSI.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES PHYSIQUES POUR L'INGÉNIEUR ET MICROTECHNIQUES (ED N° 37)

Établissement

ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Présentation de la formation

L'École Doctorale (ED) *Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques (SPIM)* est une école doctorale de la communauté d'universités et établissements (ComUE) université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), rattachée par ses laboratoires, à quatre établissements : université de Bourgogne (uB), université de Franche-Comté (UBFC), université Technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM) et École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSM). L'ED *SPIM* s'appuie sur les activités de recherche des huit unités de recherche (UR) suivantes, adossées totalement ou partiellement à l'ED : Franche-Comté Électronique, mécanique, thermique et optique – Sciences et technologies (FEMTO-ST), UMR 6174 du CNRS dont le potentiel d'encadrants HDR est actuellement de 153 ; Imagerie et Vision Artificielle (ImViA), EA 7535 (35 HDR) ; les deux équipes « Procédés métallurgique, Durabilité matériaux » et « Conception, optimisation et Modélisation en mécanique » du laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), UMR 6303 du CNRS (18 HDR) ; département de recherche en Ingénierie des véhicules pour l'environnement (DRIVE), EA 1859 (15 HDR) ; laboratoire d'informatique de Bourgogne (LIB), EA 7534 (15 HDR) ; Connaissance et intelligence artificielle distribuées (CIAD), EA 7533 (12 HDR) ; l'équipe « Organisation des systèmes de santé » de l'UR Nanomédecine, imagerie, thérapeutique (NIT), UR 4662 (5 HDR) et le pôle ERCOS « Ergonomie et conception de « systèmes » de Édition, littératures, langages, informatique, arts, didactique, discours (ELLIADD), EA 4661 (1 HDR).

L'ED *SPIM* regroupe environ 400 doctorants pour un potentiel actuel d'encadrants et de co-encadrants (HDR et non HDR) de 507 qui se répartit géographiquement sur les sites de Besançon, Montbéliard, Belfort, Dijon, Le Creusot, Sevenans et Nevers des quatre établissements membres de l'UBFC (UFC, uB, UTBM et ENSM) et pour une centaine de soutenances par an au total. Elle fait partie du réseau français d'écoles doctorales REDOC SPI. L'ED *SPIM* travaille en relation étroite avec le Collège Doctoral UBFC qui est en charge de la définition de la politique doctorale de l'UBFC. La direction de l'ED *SPIM* est assurée par un directeur, professeur UFC, et un directeur adjoint, professeur uB. L'équipe de direction est assistée d'un Conseil doctoral et d'un bureau composé de la direction ainsi que de quatre autres collègues de diverses disciplines, de différents sites et établissements.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale *SPIM* s'accorde bien avec les thématiques de recherche des UR adossées, et est parfaitement cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'établissement UBFC. Le périmètre, défini à partir de la liste des spécialités des doctorats préparés dans l'ED *SPIM*, couvre deux domaines scientifiques (DS) : DS8 Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) et DS9 Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication (STIC). La raison pour laquelle le DS2 Physique ne fait plus partie du périmètre scientifique de l'ED n'est pas donnée alors que le document « Périmètre ED *SPIM* » l'affiche cependant toujours comme une caractéristique des travaux de recherche de l'équipe « Optique » du FEMTO-ST, adossée à l'école. La position du pôle ERCOS de l'UR ELLIAD (pôle spécialisé en ergonomie, thématique propre au DS6 : Sciences humaines et humanités) à l'intérieur du périmètre DS8 et DS9 de l'ED, doit être clarifiée avec ELLIAD et l'ED *SPIM*. La formation doctorale s'inscrit bien dans le Pôle de recherche thématique « Sciences Fondamentales, Appliquées et Technologie » (SFAT) de l'UBFC, et s'inscrivait aussi dans l'axe prioritaire 1 de l'ISITE-BFC : Matériaux, ondes et systèmes intelligents. L'ED soutient la pluridisciplinarité et était aidée pour cela par l'ISITE-BFC qui incluait dans ses projets émergents des actions pluridisciplinaires. Près de 25 thèses pluridisciplinaires sont préparées en moyenne à l'ED, avec un nombre de contrats doctoraux passant sur la période de 7 à 19. La formation doctorale s'inscrit également dans le cadre du cursus intégré Master-Doctorat de l'École Universitaire de Recherche (EUR)/Graduate School (GS) Engineering and Innovation through Physical

sciences, High-technologies, and cross-disciplinary research (EIPHI) créé en 2018 par l'UBFC, proposant 9 masters en lien avec l'ED. Depuis 2018, une dizaine de contrats doctoraux de l'ED *SPIM* proviennent de cofinancements EUR/Région BFC ; l'ED a bénéficié des contrats doctoraux via l'ISITE-BFC, avec par exemple 5 allocations en 2021. Près de 25 doctorants primo-entrants en moyenne chaque année sont des étudiants de l'EUR EIPHI. L'EIPHI prépare donc un vivier important d'étudiants hautement qualifiés. L'ED *SPIM* encourage fortement les doctorants à participer à diverses manifestations : ma thèse en 180 secondes, journées scientifiques des UR, rencontres et séminaires organisés par les doctorants, journées doctorant, fête de la science, nuit des chercheurs, mais aussi actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle pour les doctorants financés par la Région BFC.

L'école doctorale se coordonne avec le collège doctoral UBFC et les UR adossées pour la mise en œuvre de la formation doctorale. Les rôles respectifs de l'ED *SPIM* et du collège doctoral sont clairement identifiés. Le directeur et directeur adjoint de l'ED, le directeur et le chargé de mission du collège doctoral font partie du bureau du collège doctoral qui se réunit une fois par mois pour s'assurer du bon fonctionnement des ED : répartition entre les ED des contrats doctoraux et des budgets, décision de la politique de formation, de recrutement et d'encadrement. Le collège doctoral prend en charge l'organisation des formations transversales et les UR se coordonnent avec les écoles doctorales pour certaines formations spécifiques.

L'ED *SPIM* propose à ses doctorants une formation à et par la recherche très diversifiée, bien intégrée dans l'organisation de l'établissement UBFC, utile à l'élaboration des travaux de recherche de ses doctorants et fortement soutenue financièrement. L'ED demande à tous les doctorants de justifier d'au moins 100 h de formation dont 20 h minimum de formation transversale, 20 h minimum de formation aux outils scientifiques et techniques et 40 h minimum de formation en sciences. Elle se coordonne pour cela avec les unités de recherche adossées à l'école pour les 27 formations spécifiques, dont 16 formations scientifiques dispensées en anglais et

11 formations en outils scientifiques et techniques. Ces formations sont assurées par plus d'une trentaine d'enseignants-chercheurs et de chercheurs des UR adossés. L'ED *SPIM* se coordonne également avec le collège doctoral qui a en charge l'organisation des formations transversales. La liste de ces formations transversales est organisée en 10 thématiques et propose un nombre impressionnant de formations : environ 130.

Pour compléter la formation doctorale à la recherche des doctorants, l'ED valide certaines formations hors catalogue en présentiel ou distanciel (MOOC : Massive Open Online Cours). Elle incite également les doctorants à participer aux écoles thématiques de leur domaine scientifique et propose des aides financières pour les frais de mission et/ou d'inscription que ces formations occasionnent. Les doctorants doivent suivre 9 heures au minimum de formation à l'éthique et intégrité scientifique dans l'offre de formations transversales du collège doctoral. L'incitation de l'ED à la rédaction d'articles scientifiques est forte puisqu'elle soumet l'autorisation à soutenir la thèse à l'acceptation préalable d'un article dans une revue internationale à comité de lecture référencée dans Web of Science ou celle d'un brevet et à la participation du doctorant à une conférence internationale avec actes. Depuis l'année universitaire 2021-2022, l'ED demande à tous ses doctorants de suivre 3 h minimum de sensibilisation à la science ouverte. Toutes les thèses non confidentielles sont déposées dans HAL et publiées en accès libre sur le site « thèses.fr ».

La formation doctorale s'appuie sur une politique appropriée de professionnalisation et de valorisation du doctorat. Les doctorants de l'ED sont largement informés et formés aux débouchés possibles du doctorat, certains d'entre eux peuvent bénéficier d'une première expérience et donc mieux appréhender ainsi leur avenir professionnel dans le secteur public ou privé. Le collège doctoral propose à tous les doctorants de l'UBFC des formations professionnalisantes très diversifiées : 9 sur les « Connaissances et Outils d'Enseignement », 10 sur la « Poursuite de Carrière » et 14 en « Management et l'Entrepreneuriat ». Certains peuvent bénéficier d'une formation à l'entrepreneuriat, assurée par l'incubateur DECA BFC dont le rôle est de favoriser la création d'entreprises innovantes. Le collège doctoral organise en outre tous les deux mois depuis 2020 un afterwork digital « voie. e. s des docteur. e. s » afin de permettre aux doctorants de mieux connaître les parcours professionnels possibles des docteurs. L'ensemble des replays sont disponibles sur le site internet de l'UBFC. La participation d'un doctorant à un afterwork le gratifie de 2 h de formation transversale. De son côté, la Région BFC dédie certains de ses contrats doctoraux (2 ou 3 par an pour *SPIM*) à des sujets susceptibles de générer la création d'une entreprise. L'inscription des doctorants de l'ED *SPIM* est conditionnée par l'obligation pour tous les candidats doctorants travaillant en France de justifier d'un financement supérieur ou égal à 1200 euros par mois pendant au moins 36 mois. Si le candidat doctorant occupe une fonction salariée (10 % des doctorants), son employeur doit s'engager à lui dégager au moins 25 % de son temps de travail. Les doctorants intéressés par une poursuite de carrière dans l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de missions complémentaires ; 21 % d'entre eux en moyenne par an ont ainsi une expérience en enseignement dans l'enseignement supérieur. Certains doctorants, indépendamment des missions complémentaires des contrats doctoraux, participent aussi aux rencontres jeunes chercheurs - grand public de « l'experimentarium » (initié en 2001 à l'uB) ou, pour 30 h de formation, au dispositif CSTI (Culture Scientifique Technique et Industrielle) de la région BFC.

La formation doctorale est très ouverte à l'international tant par le nombre de ses doctorants étrangers inscrits à l'ED que par le nombre important de ses thèses en cotutelle malgré la baisse sur la période. Le pourcentage de doctorants étrangers (ayant obtenus un master à l'étranger) est stabilisé à environ 40 % du nombre total de doctorants. Les deux pays fournissant le plus grand contingent de doctorants sont le Liban et la Chine, grâce pour la Chine, au réseau des universités technologiques auquel appartient l'UTBM qui recrute régulièrement des doctorants chinois financés par le China Scholarship Council (CSC). Le nombre de doctorants en cotutelle rapporté au nombre total de doctorants est en baisse régulière (13 % en 2016-2017, 9 % en 2020-2021), probablement un effet indirect de la crise sanitaire. L'EUR EIPHI, les établissements et l'ED incitent les immersions en laboratoire étranger des doctorants (3 à 5 par an sur la période) par des aides financières ciblées.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

Les dispositifs de formation de l'ED sont bien adaptés pour valoriser les compétences des doctorants. Les formations proposées dans les catalogues de l'ED et du Collège Doctoral sont accompagnées d'une fiche descriptive avec pour l'ED *SPIM* : le programme de la formation, ses objectifs, ses prérequis, les compétences acquises après formation visées par l'enseignant et celles correspondantes du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Une fiche, différente pour l'ED *SPIM* et pour le Collège doctoral, est envoyée aux doctorants une fois la formation terminée pour évaluation de la formation. Les formations MOOC sont également évaluées de la même façon par les doctorants à la fin de la formation. Le collège doctoral a mis en place un guide d'autoévaluation des compétences à l'usage des doctorants à partir de la liste des compétences RNCP attendues pour un docteur et réécrites pour l'ED *SPIM* avec en regard les formations à suivre pour les acquérir. Le doctorant peut donc au cours de sa thèse choisir les formations qui conviennent le mieux à la ou les compétences qu'il veut acquérir. Tous les doctorants ont développé leur portfolio sur ADUM avec l'ensemble des formations suivies, des articles publiés ou soumis et des présentations aux congrès. Il est prévu qu'ils pourront bientôt joindre leur fiche de validation des compétences dans leur carnet de compétences.

L'école doctorale a mis en place un dispositif très perfectible de recrutement. Le CD organise tous les ans une journée d'accueil très utile pour tous les doctorants. Pour les financements sur contrat doctoral en provenance des collectivités territoriales et du MESRI, l'ED intervient avant publication des sujets en vérifiant entre autres le nombre de doctorants encadrés du directeur de thèse (qui doit être inférieur à 6), puis uniquement à la fin de la procédure par l'intermédiaire de son bureau. Ce bureau valide ou pas sur chaque sujet le classement des candidats fait par les encadrants après audition obligatoire (en présentiel ou pas) par les encadrants. Dans la plupart des autres cas, l'ED n'intervient qu'à la fin du processus, pour valider ou pas le classement fait par les encadrants. L'école doctorale en tant que telle n'auditionne pas les candidats, même ceux pour les contrats doctoraux des établissements recruteurs de l'UBFC, ce qui avait pourtant été suggéré dans la dernière évaluation. Toute inscription s'accompagne dans ADUM de la charte des thèses et de la convention de formation, et aussi d'un plan individuel de formation dont le contenu n'est pas précisé, mais qui intègre au fur et à mesure les formations validées par le directeur de thèse ainsi que leur suivi. Cependant, les doctorants précisent qu'au moment de l'inscription, il est difficile de choisir les formations à suivre pour l'année en cours car il n'est pas encore indiqué, pour la plupart d'entre elles, si elles seront ouvertes ou pas dans l'année. Le collège doctoral organise tous les ans une journée de rentrée importante pour les doctorants nouvellement recrutés, journée où sont présentées chacune des ED et aussi l'ensemble de la formation doctorale de l'UBFC. Les doctorants souhaitent que cette journée soit organisée après la date limite d'inscription. Les ressources numériques et les espaces physiques sont assurés par l'établissement et les unités de recherche.

L'école doctorale a mis en place des dispositifs discutables d'encadrement et de suivi des doctorants, elle assure un soutien financier conséquent à ses doctorants. Les règles d'autorisation de soutenance valorisent bien le dossier du futur docteur. Le nombre maximum de doctorants encadrés par HDR est limité à six, quel que soit le pourcentage de son encadrement dans chacune des thèses, mais les doctorants en CIFRE et en cotutelle sont comptabilisés pour moitié. Cette règle peut donc conduire à des situations de taux d'encadrement cumulé de 600 % (six thèses à 100 %) pour un HDR ou dans les cas extrêmes, à des situations d'encadrement pour un HDR de 12 doctorants (uniquement en CIFRE ou en cotutelle), ce qui est trop élevé dans les disciplines scientifiques du périmètre de l'ED. Entre 60 et 80 chercheurs ou enseignants-chercheurs encadrent 4 thèses ou plus (voire 8 CIFRE ou/et cotutelles), avec un maximum de 13 doctorants sur la période et 8 en 2020-2021. L'ED a mis en place un Comité de Suivi individuel (CSI), appelé aussi CST (Comité de Suivi de Thèse) dans le règlement intérieur de l'ED. La procédure de suivi prévoit en fin de première année universitaire l'envoi d'un questionnaire aux doctorants et directeurs de thèse qu'ils doivent remplir et retourner séparément à l'ED. À mi-parcours (milieu de 2^e d'année) le questionnaire envoyé est plus complet et il est suivi « d'un entretien » qui

comprend un exposé du doctorant devant les membres du CSI-CST et l'encadrement de thèse, sur un ensemble de points consignés dans un canevas très précis et centrés principalement sur le déroulement scientifique de la thèse et dans une moindre mesure sur la formation. Cet exposé est suivi d'une discussion entre le doctorant, les membres de la CSI-CST et l'encadrement. Ensuite, le CST-CSI auditionne successivement le doctorant seul sans les encadrants, puis l'encadrement seul. L'encadrement du doctorant assiste à l'exposé et la discussion qui s'en suit, ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre de l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016. Finalement, le Bureau organise au cours du mois de mai suivant une réunion avec tous les représentants de l'ED SPIM pour décider, à partir des rapports sur les entretiens, des mesures à prendre en cas de situations problématiques. Rien n'est indiqué explicitement sur les dispositifs spécifiques mis en place en cas de détection de situations de discrimination et/ou de harcèlement. Toute réinscription en quatrième année demande systématiquement l'avis du CSI-CST avant décision.

Le dispositif «formation à l'encadrement des doctorants» est très apprécié par les encadrants (HDR ou pas) qui l'ont suivi même si le nombre de participants reste modeste (11 au total) pour la dernière année de la période. L'ED a mis en place un nombre important de soutiens financiers pour aider les doctorants à mener à bien leur doctorat. Elle est impliquée financièrement à des degrés divers dans les missions des doctorants qui se déplacent entre sites de l'UBFC pour les formations, mais également les inscriptions et les missions des doctorants pour les participations aux écoles thématiques, aux formations payantes hors catalogue et aux congrès internationaux. Elle aide également, le cas échéant, les doctorants en difficulté financière en fin de contrat.

La demande d'autorisation à soutenir la thèse est accordée par l'ED, si, comme il a été déjà précisé, le doctorant peut justifier de 100 h minimum de formations doctorales avec au moins 20 h de formation scientifique, au moins 20 h de formation en outils scientifiques et techniques et de 40 h minimum de formations transversales (dont 9 h de formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique) et s'il justifie avoir participé à un congrès international avec actes et avoir rédigé un brevet ou un article accepté dans une revue scientifique à comité de lecture.

La formation doctorale a mis en place des dispositifs encourageant la mobilité internationale entrante et sortante. Les 14 formations spécifiques en sciences (237 h) et les 3 formations en outils scientifiques et techniques (37 h) de l'ED SPIM, sont en anglais et couvrent donc largement les besoins en formations spécifiques des étudiants internationaux entrants qui disposent en plus de formations Français langue étrangère (FLE), pour les formations transversales. Les étudiants internationaux entrants non francophones peuvent aussi suivre en anglais la formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifique sur le MOOC «Intégrité Scientifique dans le monde de la recherche». Pour les étudiants internationaux sortants, le collège doctoral UBFC propose un grand nombre de formations à la langue anglaise.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

L'attractivité de l'ED à l'étranger est stabilisée et de bon niveau, l'attractivité de l'ED en France n'est pas étudiée. Les deux critères retenus par l'ED pour évaluer l'attractivité du doctorat (celui de la nationalité du doctorant et celui du pays du dernier diplôme obtenu par les primo-entrants), sont en réalité deux critères d'attractivité à l'international et pas de l'attractivité en général incluant la France. Le premier critère (nationalité) est systématiquement plus élevé que le second ce qui vient du fait que certains étudiants étrangers commencent leurs études en France bien avant le doctorat. Il représente donc plus l'attractivité globale de la France à l'étranger pour les études universitaires que l'attractivité seulement de son doctorat. Le second, plus représentatif de l'attractivité spécifique du doctorat à l'étranger montre une stabilité sur la période : autour de 40 doctorants. L'ED cible dans ses campagnes d'information uniquement les écoles d'ingénieurs de Bourgogne Franche-Comté : ENSMM, École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux et en infotronique (ESIREM) et l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC). L'attractivité du doctorat en France, hors Région UBFC, n'est pas étudiée, elle apporterait pourtant des informations complémentaires utiles pour les campagnes d'information de l'ED trop limitées à la Région BFC.

L'ED s'adapte aux différentes situations des doctorants. L'objectif est de ne pas pénaliser ceux qui ne peuvent pas bénéficier de toutes les facilités offertes sur les différents sites de l'ED dans l'UBFC. Pour les doctorants salariés, les doctorants en CIFRE sur un site extérieur à l'UBFC et ceux en cotutelle à l'étranger, les règles de l'ED pour la formation peuvent être adaptées par le directeur au cas par cas, en tenant compte par exemple des formations transversales déjà acquises par le doctorant salarié, des formations disponibles sur le site d'exercice du doctorant CIFRE, ou des formations disponibles dans l'université d'accueil que l'ED validera. Le nombre

d'abandons en cours de thèse a décru de façon importante durant la période. Il passe de 17 en début de période à trois la dernière année.

Le suivi de carrière montre une bonne insertion des doctorants pour un taux moyen de répondants. Le collège doctoral a la charge de l'organisation des enquêtes du MESRI (IPDoc). Pour les deux cohortes de doctorants diplômés en 2015 et en 2017, les résultats de l'enquête IPDoc menée en 2018-2019 donnent un taux de réponse respectivement de 53 % et 40 %. Les analyses fournies montrent que le taux d'insertion des doctorants qui ont répondu est d'environ 97 % à n+1 (cohorte 2017), et 96 % à n+3 (cohorte 2015). Bien que ces résultats soient encourageants, on ne peut s'empêcher de les rapporter aux taux de participation qui demeurent faibles.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

L'ED gagnerait à réduire le nombre maximal de doctorants par encadrant, trop important au regard des domaines scientifiques. L'établissement pourrait mieux soutenir l'école doctorale en moyens administratifs. La règle fixée par le conseil de l'ED permet des situations d'encadrement (6 doctorants au maximum, CIFRE et cotutelle étant comptés pour moitié) bien au-dessus du niveau moyen dans ces disciplines. Une limitation plus stricte du nombre de doctorants par encadrant pourrait être positive à double titre : diminution de la durée des thèses qui est actuellement d'environ 42 mois, et plus forte implication des encadrants ayant au maximum 2 doctorants. L'établissement accorde 64 h heures de décharge d'enseignement à la direction et 64 h à la direction adjointe. Ces décharges d'enseignement sont d'un niveau minimum pour la direction de l'ED implantée sur un nombre important de sites géographiques. L'ED dispose de personnels administratifs pour la gestion de l'école à raison de 1,9 ETP (Equivalent Temps Plein) sur l'ensemble des sites géographiques de l'ED, de 0,5 ETP pour l'organisation des formations spécifiques sur deux des trois sites principaux de l'école. Le nombre total d'ETP pour le personnel administratif est faible au regard du nombre de doctorants, du nombre de sites géographiques et de leur éloignement. Ce manque de ressources est aggravé par la fréquence de changements des personnels administratifs signalée. Le budget alloué à la formation doctorale *SPIM* est conséquent et stable aux alentours de 110 000 euros par an sur la période et, les principaux postes de dépenses sont les formations et les frais de mission, ce qui montre bien l'implication et l'intérêt de l'ED dans ces domaines.

L'évaluation interne de l'école doctorale participe à l'amélioration continue de sa formation. Le collège doctoral de l'UBFC et l'ED *SPIM* organisent séparément, pour chacune des formations ouvertes dont ils ont la responsabilité, une évaluation auprès des doctorants qui les ont suivies. Un groupe de travail composé des gestionnaires de formation et du chargé de mission formation pour le collège doctoral UBFC et la commission formation pour l'ED *SPIM* analysent tous les ans les résultats des évaluations. Le groupe de travail du collège et la commission formation, en fonction des résultats, peuvent proposer respectivement au conseil du collège doctoral et au conseil de l'ED, de ne pas reconduire certaines formations et d'en introduire de nouvelles pour l'année suivante. Il n'y a pas d'évaluation globale de la formation doctorale *SPIM* après diplôme.

Conclusion

Points forts

- Ancrage de l'ED dans son environnement scientifique (UR) et institutionnel (CD).
- Conditions financières du recrutement des doctorants, conditions de publication pour l'autorisation à soutenir.
- Formations transversales, spécifiques, professionnalisantes, très riches et diversifiées avec des dispositifs de valorisation des compétences.
- Bonne ouverture à l'international et aides financières fléchées principalement vers la mobilité des doctorants.
- Prise en compte des situations particulières, dont doctorat hors site et difficultés pécuniaires.

Points faibles

- Taux d'encadrement cumulé trop élevé.
- Ambiguïté sur les modalités de constitution du CSI par rapport à l'esprit et à la lettre de l'arrêté 2016.
- Ambiguïté entre la convention de formation et le plan individuel de formation.
- Faible identité et visibilité de l'ED.

Recommandations

- Formaliser dans le RI les modalités des conventions de formation, les modes de fonctionnement du CSI en précisant que l'encadrement du doctorant ne peut en faire partie, ainsi que la règle d'encadrement visant à limiter le nombre maximum de doctorants encadrés ainsi que le taux maximum d'encadrement cumulé.
- Affirmer son identité en tant qu'école doctorale ainsi que son indépendance de fonctionnement vis à vis des unités de recherche et augmenter sa visibilité en organisant tous les ans par exemple : une « Journée Recrutement ED *SPIM* », pour l'audition de tous les candidats sur CD, et une « Journée Scientifique ED *SPIM* », pour la présentation des travaux de recherche des doctorants.

Observations des établissements

Dossier suivi par :

Thierry RIGAUD
Directeur du Collège doctoral
Pauline BERGER
Responsable administrative
des études doctorales

pauline.berger@ubfc.fr
Tél. : 03 63 08 26 41

Besançon, le 28 février 2023

Le Président d'UBFC

à

Hcéres
Madame Lynne FRANJIE
Directrice
Département d'évaluation des formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS

Objet : Observations de l'établissement et des écoles doctorales d'Université Bourgogne-Franche-Comté suite au rapport des experts

Madame la Directrice,

La formation du 3^{ème} cycle d'Université Bourgogne-Franche-Comté a été évaluée par les experts du Hcéres dans le cadre de la vague C.

Vous trouverez, jointes à ce courrier, les différentes observations formulées par UBFC et ses écoles doctorales (à l'exception de l'école doctorale Carnot-Pasteur) suite à la réception de leur rapport.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les meilleures.

Dominique GREVEY
Président d'UBFC



Observations du Collège doctoral UBFC

Le Collège doctoral UBFC remercie le comité d'experts HCERES pour son rapport d'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de ses formations de 3e cycle.

Les commentaires que la direction du Collège doctoral souhaite faire remonter à l'HCERES ne portent que sur la première partie du rapport « Analyse globale des formations du 3e cycle ». Nous ne commenterons pas les éléments spécifiques aux écoles doctorales qui se trouvent dans ce chapitre (ces dernières les commenteront dans leurs propres commentaires, ci-après, si elles le souhaitent), nos commentaires se focaliseront sur l'action du Collège Doctoral.

- **P. 6 :** « *Les dispositifs d'encadrement des doctorants, en particulier en matière de composition et de fonctionnement des comités de suivi, ainsi que de gestion des conflits et des discriminations, sont perfectibles dans plusieurs formations doctorales et représentent un point de vigilance du comité d'experts.* »

Nous tenons à noter que la mise en conformité des CSI avec l'arrêté d'août 2022 n'était pas encore achevée lors des auditions en novembre (délai trop court). Ces mises en conformité sont actuellement terminées ou en cours dans les ED, et seront coordonnées à partir de mars 2023 lors d'une réunion de bureau du Collège doctoral spécifiquement dédié à cette question. Nous veillerons en particulier à ce que les doctorants puissent s'exprimer sur les éventuelles difficultés rencontrées et nous initierons une réflexion sur l'identification de personnes ressources pour gérer les situations compliquées.

- **P. 6 :** « *Le comité d'experts apprécie fortement ces multiples apports du Collège doctoral et les 6 ED souhaitent son maintien après la fin de la COMUE UBFC en décembre 2023.* »

Nous remercions le comité pour cette appréciation globalement positive des apports du Collège doctoral, qui nous aide grandement dans le portage d'un projet commun post-UBFC auprès des établissements.

- **P. 8 :** « *Le collège doctoral devra formaliser une procédure commune de recrutement des doctorants, afin de garantir, notamment pour les contrats doctoraux, un respect des principes d'ouverture, de transparence et d'égalité de traitement des candidats.* »

Le Collège doctoral examinera les procédures de recrutement de chaque ED, et pourra ainsi émettre des préconisations afin de garantir l'ouverture, la transparence des concours et d'égalité de traitement des candidats. Des harmonisations pourront éventuellement être faites tout en prenant en compte les différences culturelles entre champs disciplinaires.

- **P.8 :** « *Le comité encourage la poursuite des efforts pour améliorer le taux de thèses financées, et réduire le taux de doctorants non financés* »

La réduction du taux de doctorants non financés, ou financés sur leurs ressources personnelles, est en effet un défi important du projet du Collège doctoral pour les années à venir, au regard des dégâts que peuvent induire les situations de précarité (cf. par exemple Bataille et al. 2022, *Les doctorant-es de l'Université Grenoble Alpes face à la précarité financière*, Rapport UGA, 68pp. <https://hal.science/hal-03905313/> ; DOI: [10.13140/RG.2.2.35548.67206](https://doi.org/10.13140/RG.2.2.35548.67206)). Le Collège poursuivra ses recommandations auprès des directeurs d'ED sur ce point, et accentuera ses actions en ce sens. Le projet est d'examiner les conditions financières au sein des procédures de recrutement de toutes les ED, et de tenter d'améliorer ces conditions dans les règlements intérieurs en s'inspirant des pratiques vertueuses, et des recommandations du Council for Doctoral Education de l'European University Association dans son rapport « *Building the Foundations of Research : A Vision for the Future of Doctoral Education in Europe* » (juin 2022, https://eua.eu/downloads/publications/web_cde_position%20paper_june%202022_fin2.pdf).

Nous pensons également que l'examen par le Collège, maintenant systématique, des situations des doctorants en fin de 6ème année de thèse, qui a permis de limiter considérablement la durée moyenne des thèses dans les ED, contribue à une augmentation de la vigilance des encadrants sur le financement de la thèse, car ces phénomènes (non-financement et thèse longue) sont malheureusement souvent corrélés.

- 
- **P.8 :** « Il faut ainsi réduire le nombre maximum de doctorants par encadrant »

Le taux de sur-encadrement est également un point de vigilance du projet du Collège doctoral, qui peut d'ailleurs être partiellement lié au point précédent. Là encore, nous projetons de synthétiser les pratiques des différentes ED afin de s'inspirer des pratiques les plus vertueuses en la matière, tout en respectant les différences « culturelles » entre champs disciplinaires.

- **P.9 :** « il est préférable que les ED aient un rôle actif dans la procédure d'inscription à l'HDR, et précisent les critères scientifiques requis dans leurs domaines respectifs pour déposer une candidature à l'HDR. »

Les ED ont effectivement un rôle actif dans le processus d'inscription à l'HDR, mais ceci n'a pas été assez bien expliqué ni dans le rapport du Collège doctoral, ni dans les rapports individuels des ED (à une exception près). Le Collège veillera à ce que les critères soient affichés dans les règlements intérieurs des ED – c'est déjà le cas dans certaines ED (SEPT et ES par exemple).

- **P.9 :** « Les résultats de l'enquête IPdoc de 2018 de l'UBFC sur les doctorants diplômés en 2015 (à n+3 dans l'enquête) et en 2017 (à n+1 dans l'enquête) doivent être mis en perspective avec les taux de réponse relativement faibles : 59,4 % pour la cohorte 2015 et 49,4 % pour la cohorte 2017. Une meilleure coordination avec les ED serait utile pour augmenter le taux de réponse, tombé en dessous de 50 % pour la cohorte 2017. »

Les résultats IPDoc pris en compte dans le rapport HCCERES sont ceux de 2018 (les seuls disponibles au moment de la rédaction du rapport). Nous tenons à noter que, grâce aux efforts du personnel en charge de ces enquêtes, notre taux de réponse s'est nettement amélioré sur les campagnes suivantes, pour atteindre lors de l'enquête 2021 : 70,9 % pour la cohorte « 1 an après la soutenance » et 57,5 % pour la cohorte « 3 ans après la soutenance ». Les forts taux d'emploi de nos docteurs relevés par le comité n'en ont pas été affectés, puisqu'ils sont, lors de l'enquête 2021 : de 93.3% un an après la soutenance et de 97.2% trois ans après la soutenance.



Observations de l'école doctorale Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques (SPIM, n°37)

La direction de l'école doctorale SPIM souhaite faire deux observations concernant la politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale :

1. Au cours de la période 2016-2021, le nombre de doctorants de l'ED SPIM rattachés au domaine scientifique 02 (Physique) est très faible. Durant cette période, tous les doctorants d'optique ont en effet choisi comme spécialité « photonique et optique » dans le domaine STIC ce qui n'est pas nécessairement en cohérence avec leurs travaux de recherche qui pour certains d'entre eux s'apparentent davantage aux milieux dilués et à l'optique fondamentale. De plus, un nombre grandissant de chercheurs / enseignants chercheurs des départements d'optique et temps-fréquence de l'institut FEMTO-ST travaillent sur les interactions laser-matière, sur le socle fondamental de l'optique quantique, axes qui relèvent de la 30^{ème} section CNU et donc du domaine de la physique (DS02). C'est pourquoi, nous souhaitons conserver ce rattachement au domaine scientifique 02 et nous serons vigilants quant au choix de la spécialité la plus pertinente à déclarer pour les doctorants travaillant sur ces thématiques de recherche.
2. Le pôle Ergonomie et Conception des systèmes complexes (ERCOS) du laboratoire ELLIADD est constitué de 18 collègues (10 enseignants chercheurs contractuels, 5 maîtres de conférences, 1 professeur émérite, 1 ingénieur de recherche et 1 ingénieur d'étude). Dans ce pôle, trois collègues sont habilités à diriger des recherches (CNU 60, CNU 16 et CNU 16-74). Les collègues sont rattachés à 5 sections CNU différentes mais majoritairement à la section 60. C'est donc une équipe pluridisciplinaire dont les travaux s'inscrivent dans la thématique Mobilités et Transports du Futur de l'UTBM. Associant Sciences Humaines et Sociales, Sciences de la Vie et Sciences pour l'Ingénieur, l'équipe conduit des travaux sur la conception de produits/systèmes innovants en s'intéressant notamment à **la valeur du produit pour la Personne donc avec une prise en compte des aspects sociétaux et humains**. Les problématiques de recherche nécessitent majoritairement des compétences et connaissances en Sciences pour l'Ingénieur, ce qui explique l'adossement de ce pôle à l'ED SPIM.



Observations de l'école doctorale Environnements-Santé (ES, n°554)

Madame, Monsieur,

Par la présente, les membres de la direction de l'Ecole Doctorale Environnements-Santé (ED ES) remercient les experts de l'HCERES pour leurs remarques constructives et l'analyse détaillée des documents transmis. Malgré la qualité de leur évaluation, quelques observations ont été notées et sont indiquées ci-dessous :

Rapport ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

- **P7, il est indiqué :** « Le nombre de formations disciplinaires proposé par les ED est parfois relativement faible, notamment pour l'ED ES qui propose une offre inférieure au nombre de ses spécialités propres de doctorat ».

Un effort sera réalisé pour augmenter le nombre de formations spécifiques proposées. Néanmoins, l'ED ES offre, avec l'ED SPIM, un nombre de formations disciplinaires le plus élevé au sein de la ComUE UBFC. Ce commentaire n'est pas en accord avec la phrase située en page 1 du rapport spécifique de l'ED ES, à savoir : « L'ED accompagne le collège doctoral de l'UBFC dans la structuration de la formation doctorale en proposant un catalogue de formations spécifiques (près d'une vingtaine) financées sur ses fonds propres. » De plus, même si nous sommes conscients qu'il y a un déficit de formations en environnement, il faut noter que l'INRAe propose de nombreuses formations dans ce domaine, qui ne sont malheureusement pas accessibles aux doctorants non-INRAe, ce qui induit que peu de nos collègues INRAe sont motivés pour proposer des formations dans leur domaine.

- **P8, il est indiqué :** « Dans certains cas, il appartient au doctorant de demander un temps en dehors de la présence de l'encadrant (ED ES, ED LECLA) et des doctorants ... »

La direction de l'ED ES propose à chaque doctorant de première année un référent de thèse. Celui-ci est choisi en dehors du champ disciplinaire du doctorant et il a pour objectif d'écouter et d'aider le doctorant sur les aspects non scientifiques de son projet (intégration dans l'équipe, qualité de vie au travail...). L'entretien avec le référent de thèse se fait systématiquement à la fin de la première année de thèse et en l'absence de l'encadrant. C'est pourquoi, il est donc nécessaire de supprimer « ED ES » dans la phrase susmentionnée.

- **P9, il est indiqué :** « Seule l'ED SEPT revendique un rôle actif dans la procédure d'inscription à l'HDR. Compte tenu de la diversité des domaines scientifiques, il est préférable que les ED aient un rôle actif dans la procédure d'inscription à l'HDR, et précisent les critères scientifiques requis dans leurs domaines respectifs pour déposer une candidature à l'HDR. »

Lors de la rédaction de notre rapport, nous n'avons peut-être pas suffisamment précisé le rôle de l'ED ES dans les dispositifs d'admission des candidats à l'HDR, laissant penser qu'elle y jouait un rôle secondaire. Cependant, l'ES ES a un rôle actif dans ce domaine et nous souhaitons qu'une modification de la phrase susmentionnée soit apportée.

- **P10, il est indiqué dans les points d'attention :** « ED ES : modalités du CSI non conformes à l'arrêté du 25 mai 2016, à mettre en conformité avec l'arrêté du 26 août 2022 »

Nous pensons que cette remarque ne concerne pas l'ED ES. Le comité de suivi individuel (CSI) est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 et va même au-delà des exigences de ce texte réglementaire. En effet, un rendez-vous est obligatoire sans le directeur de thèse avec le Référent et le CST est obligatoire dès la 1ère année, puis avant chaque réinscription.

Le CSI est peut-être non conforme « à la marge » depuis la publication de l'arrêté du 26 août 2022. La rencontre sans le directeur de thèse est imposée avec le référent une seule fois seulement. Lors du CSST, ce huis-clos est recommandé. Nous rendrons ces rencontres obligatoires pour être en parfaite conformité avec cet arrêté.

Rapport spécifique ED ES

- **P1, il est indiqué :** « Les doctorants ont souligné l'absence d'intégration des enjeux climatiques dans le plan de formation. »

Cette remarque a bien été prise en compte et suite à des échanges avec les doctorants élus au conseil de l'ED ES, des ateliers « Fresque du Climat » ont été programmés. Ils auront lieu sur les deux principaux sites géographiques.

- **P2, il est indiqué :** « L'ED encourage la mobilité sortante de ses doctorants avec un soutien de 500 € - à la hauteur des moyens de l'ED - pour la durée de la thèse. »

Nous souhaitons compléter cette remarque comme suit : « L'ED encourage la mobilité sortante de ses doctorants en cotutelle ou pour les doctorants éloignés des sites de formation avec un soutien de 500 € s'ajoutant au 1500 € de bourse de mobilité entrante et sortante offerte à chaque doctorant ».

- **P3, il est indiqué :** « En ce qui concerne les financements CIFRE, l'ED se réserve le droit d'auditionner les candidats a posteriori, une pratique qui n'est pas justifiée et peut-être source de conflit. Il serait judicieux de prévoir une audition du candidat avant la signature du contrat ou de faire valider le dossier du candidat avec des critères bien définis. »

Nous ne sommes pas en accord avec cette remarque. Comme dans toutes les autres EDs, ES intervient en aval de la procédure de recrutement, en donnant un avis sur le candidat choisi soit par la société, soit par la société et le laboratoire. En ce sens, nous « validons bien le dossier du candidat ». Le doctorant sous convention CIFRE est embauché par l'entreprise et non par une institution d'état (université, institut de recherche) comme dans le cas des doctorants « classiques » et il est difficile d'interférer ou de revenir sur un recrutement. Nous n'avons pas connaissance d'une telle procédure sur le site UBFC. De plus, les services des ressources humaines des entreprises possèdent une véritable expertise du recrutement, basé sur l'analyse de compétences scientifiques & techniques, mais aussi largement sur des compétences psychosociales. La question se pose plus lorsque le recrutement du doctorant CIFRE n'est pas opéré par l'entreprise mais par les laboratoires. La question du rôle de l'école doctorale se pose dans ce cas précis. L'ED-ES va engager une réflexion au sein de son Conseil avec deux approches : rendre obligatoire la présence d'un représentant du Conseil de l'ED et d'un responsable des services RH de l'entreprise partenaire dans le comité de sélection, si la sélection est effectuée par un laboratoire. Soumettre une grille de compétences attendues et les exigences d'excellence académique (rang de classement M1 et M2) à l'entreprise lorsque celle-ci recrute seule et propose au laboratoire son candidat.

- **P3, il est indiqué :** « un Comité de Suivi Scientifique de Thèse (CSST) composé de l'encadrement et d'au moins un chercheur extérieur à l'UBFC, ayant pour mission de suivre les travaux de recherche du doctorant à la fin de la 2e année de thèse et 4e en cas de prolongation. L'ED devra se conformer aux termes de l'article 11 de l'arrêté du 26 août 2022, notamment respecter le temps de huis clos du comité avec le doctorant sans le directeur de thèse. »

Comme nous l'avons noté dans les erreurs factuelles, le CSST a lieu tous les ans à ES, dès la 1ère année. En fin de 1ère année, le doctorant a bien un entretien, sans l'encadrant de thèse, avec le référent (respectant donc le temps de huis-clos sans directeur de thèse), puis, en supplément, un entretien avec le CSST qui évalue les aspects scientifiques du projet de thèse. Nous étions donc en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 et nous allions même au-delà : le texte préconisait une seule réunion du CSI au cours de la thèse. Par contre depuis la publication de l'arrêté du 26 août 2022, le CSI est maintenant perfectible et nous allons donc corriger ce point en imposant chaque année ce temps de huis clos du comité avec le doctorant sans le directeur de thèse.

Nous vous réitérons nos remerciements pour le temps consacré à l'expertise de l'ED ES et pour vos remarques constructives qui nous permettront d'améliorer le fonctionnement et la gestion de cette école doctorale.



Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

L'équipe de direction de l'école doctorale Environnements-Santé



Observations de l'école doctorale Droit, Gestion, sciences Economiques et Politiques (DGEP, n°593)

L'ED se félicite des remarques de l'HCERES sur sa situation et sur les évolutions en cours, et accueille avec intérêt les recommandations qui lui sont faites.

L'ED souhaite faire les observations suivantes.

1. Sur l'enquête globale auprès des doctorants/docteurs au sujet du fonctionnement de l'ED

Le comité constate (rapport général, p. 6) que DGEP, contrairement à d'autres écoles doctorales d'UBFC, ne propose pas d'enquête globale en fin de thèse sur le fonctionnement de l'ED.

L'ED prend note de cette suggestion et va étudier en conseil la mise en place d'une enquête globale (fonctionnement « quotidien » de l'ED, formations, suivi des doctorants, aide à la mobilité, animations, etc.) proposée aux doctorants ayant soutenu, qui leur sera soumise à travers le dispositif Alumni.

2. Sur les règles de recrutement des doctorants ne disposant pas d'un financement dédié à la thèse

Le comité constate (rapport DGEP, p. 2) que « les recrutements des autres candidats sont plus flous [...] les règles mettent en avant le financement et le niveau mais ne précisent pas les critères utilisés ». Il observe également que « les modalités de VAE ne sont pas précisées ».

Il convient d'abord de préciser que le dossier de recrutement pour une première inscription à l'ED doit comporter une lettre de motivation, un CV, un projet de recherche détaillé et validé par le directeur de thèse pressenti, un calendrier prévisionnel de progression sur 3 ans, les notes de Master (ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'ED), un plan de formation doctoral, la charte de doctorat d'UBFC validée par le candidat et par sa direction de thèse. Un candidat sans contrat doctoral doit également justifier de ses conditions de ressources.

Le règlement intérieur n'impose certes pas d'exigence « chiffrée » pour le recrutement de ses doctorants concernant le diplôme d'entrée en doctorat (Master européen ou diplôme étranger reconnu équivalent par la direction de l'ED, après avis de la direction de thèse concernée). La question de l'établissement d'une moyenne minimale en Master n'a jusqu'à présent pas rencontré de consensus au sein du Conseil de l'ED. Ce fait s'explique par la relative diversité des pratiques et des systèmes de notation en Master selon les disciplines et selon les établissements français et étrangers, ce qui rend difficile d'imposer un critère minimum commun. Néanmoins, les cas problématiques sont détectés par les directeurs au moment de la candidature à l'inscription, ce qui donne lieu le cas échéant à une discussion avec le directeur de thèse pressenti, et a toujours permis d'écarter consensuellement les candidatures jugées trop fragiles.

L'ED constate en revanche qu'elle peut être plus performante sur la vérification de la compatibilité de la thèse avec l'exercice d'un emploi salarié non lié au projet de thèse (notamment lorsqu'il s'agit d'un emploi à temps plein ou d'un poste à responsabilités). Ce point pourra être abordé lors d'un prochain conseil plénier afin de recueillir les avis et propositions de chacun et définir une politique consensuelle. *A minima*, les candidats concernés pourraient fournir une attestation sur l'honneur, sur le même modèle que celle qui leur est demandée pour leurs ressources lorsqu'ils ne disposent pas de justificatifs de salaire ou de bourse (ce qui concerne un ou deux cas par an), afin de les amener à bien réfléchir à leur situation, sans faire obstacle à leur droit à la poursuite d'études en doctorat.

S'agissant de la VAE, l'ED DGEP a eu à gérer un seul dossier depuis 2017 et a pris appui sur la procédure définie par le collège doctoral UBFC, en coordination avec le service de formation continue de l'UFC. Les étapes de la procédure sont les suivantes :

- 
- Entretien préalable avec le candidat afin de lui expliquer la démarche à suivre et de le mettre en contact avec un référent HDR de l'ED qui accepte de l'accompagner et avec le service de formation continue ;
 - Réception du dossier finalisé de demande de VAE établi par le candidat, réalisé avec l'aide du service de formation continue ;
 - Vérification du dossier par la direction de l'ED et présentation de celui-ci au conseil restreint de l'ED qui désigne, dans un premier temps, deux experts internes afin d'évaluer la qualité scientifique de la demande ;
 - Si les avis internes sont favorables, l'ED poursuit la démarche, en informe le service de formation continue et communique le dossier à deux experts externes à UBFC afin de juger de la demande d'autorisation d'inscription en VAE ;
 - Si les avis des experts externes sont favorables, le candidat est autorisé à s'inscrire et à défendre sa thèse en VAE dans les 12 mois qui suivent son inscription. Pendant toute cette période, il est suivi par le référent HDR et la direction de l'ED. (Voir, en fichier joint, la fiche VAE établie par le collège doctoral).

3. Sur les comités de suivi

Le comité constate (rapport DGEP, p. 3) que « ces CSI ne comportent pas tous des aspects scientifiques et leur composition n'est pas nécessairement stable dans le temps ».

La stabilité de la composition dans le temps des CSI a été incluse dans le RI de l'ED à l'occasion de sa dernière révision le 21 octobre 2022, conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 modifié. L'organisation actuelle des CSI à DGEP est ainsi intégralement conforme aux exigences de la réglementation.

De même, l'art. 3.2.1 du RI prévoit que la première phase du comité, telle que prévue par l'arrêté de 2016, est consacrée à la « présentation de l'avancement des travaux et discussions » : les aspects scientifiques sont donc bien examinés lors de tous les CSI.

4. Sur les abandons

Le comité souligne (rapport DGEP, p. 4) le « taux d'abandons encore trop élevé ».

L'ED en est consciente et cherche par tous les moyens à lutter contre les abandons, étant noté qu'une part incompressible d'abandons est sans doute inévitable (choix personnels, opportunités professionnelles, etc.). Cette politique revêt plusieurs aspects :

- Vigilance lors du recrutement des doctorants de 1^e année ne disposant pas d'un financement dédié, sous les réserves indiquées ci-dessus ;
- Réduction récemment réalisée du nombre maximal d'encadrement par HDR de 7 à 5 ;
- Analyse des données concernant les abandons afin de mieux comprendre les déterminants ;
- Accueil systématique par la direction de l'ED des doctorants en difficulté afin de les accompagner et de chercher des solutions.

Il faut également souligner que l'ED, créée en 2017, a repris un certain nombre de doctorants anciens, inscrits à l'origine sous le régime antérieur à l'arrêté de 2016, qui soit ont pu soutenir, soit ont finalement abandonné à la suite d'une interdiction de réinscription par le collège doctoral. Cet état de fait, lié à « l'historique » de l'ED, justifie en partie les taux d'abandon élevés en comparaison du nombre de nouveaux entrants.

L'introduction des CSI dès la 1^e année, conformément à l'arrêté de 2016 modifié, permettra désormais de détecter au plus tôt les situations problématiques, et d'aider à les résoudre.



5. Sur la communication entre doctorants, et avec les représentants

Le comité souligne (rapport DGEP, p. 4) la « communication perfectible entre doctorants, dont les représentants ».

L'ED prend note de cet aspect et étudiera tout dispositif propre à faciliter cette communication. Elle observe que les contacts entre doctorants sont déjà favorisés par la journée scientifique annuelle et par l'existence de salles dédiées aux doctorants à la MSH Dijon et de salles communes au sein de chaque laboratoire bisontin.

Elle réfléchira aussi à des dispositifs propres à améliorer l'identification par les doctorants de leurs représentants et la communication avec ces derniers, notamment en vue de fluidifier la remontée des demandes de formations spécifiques (aspect souligné par le rapport, p. 1). Sur ce point, l'ED signale que chaque communication générale de la direction envers l'ensemble des doctorants (appel à communications pour la journée scientifique, etc.) lui fournit l'occasion de rappeler aux doctorants qu'ils peuvent solliciter les directeurs ou les représentants à tout moment pour faire état de leurs souhaits et besoins.

La possibilité d'un questionnaire mis en ligne sur forms sera envisagée.

6. Sur le développement de formations en anglais ou langues étrangères

Le comité constate (rapport DGEP, p. 3) que « la formation doctorale propose des cours de langues étrangères et enseignements en langue anglaise dans le cadre du collège doctoral, mais l'ED n'offre pas de formation scientifique spécifique en langue étrangère », ce qui constitue un frein à son « attractivité internationale » (p. 4).

L'ED convient que les formations spécifiques qu'elle propose sont toutes en français. Cette situation s'explique notamment par le fait que les formations disciplinaires à destination des juristes (qui représentent 80% des doctorants) sont naturellement tournées vers des questions de droit français, en langue française. Pour autant, l'ED réfléchira à une diversification, soit à travers la création de formations spécifiques par des enseignants aptes à l'enseignement en anglais, soit à travers la sollicitation de M2 internationaux des établissements, qui pourraient ouvrir certains de leurs cours en anglais aux doctorants à titre de formation spécifique.

7. Sur les exigences pour la soutenance de thèse

Le comité souligne (rapport DGEP, p. 3) que « l'ED ne dispose pas d'autres critères supplémentaires à ceux du cadre légal pour autoriser la soutenance de thèse. »

L'ED ne souhaite en effet pas, compte-tenu de la diversité des pratiques propres aux disciplines, imposer des conditions (de type « nombre de publications » ou autre) avant la soutenance. Pour autant, elle exige avant toute soutenance que les doctorants aient suivi le volume obligatoire de formations, notamment les 9h de formation obligatoires sur l'éthique de la recherche.



Observations de l'école doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT, n°594)

La direction de l'école doctorale Sept remercie le comité pour ses remarques et conseils. Nous sommes en train de finaliser la mise en place de l'arrêté du 26 août 2022 sur les comités de suivi, car il est vrai qu'en Novembre, au moment de la visite, tout n'était pas encore bien en place. Nous allons également essayer d'accroître notre offre de formation à distance.



Observations de l'école doctorale Lettres, Communication, Langues, Arts (LECLA, n°592)

Les directeur et directeur-adjoint de l'ED LECLA tiennent à remercier les évaluateurs de l'HCERES. Leur rapport reflète bien, à leur sens, la réalité du travail effectué au sein de l'ED.

Concernant la partie du rapport relative au collège doctoral et à l'ED, ils tiennent à faire part de 2 observations :

- A propos des dispositifs d'encadrement, le rapport souligne, p. 8, que le nombre de doctorants par HDR peut être trop important. Concernant l'ED LECLA, le règlement intérieur précise bien – ce qui n'est pas mentionné dans le rapport – : « Le plafond est fixé à 7 doctorants, dont un maximum de 3 doctorants en première inscription. Une cotutelle ou une codirection comptent pour 1/2 doctorant. » Le chiffre rapporté de « 13 » doctorants pour un HDR ne peut relever que d'une situation tout à fait exceptionnelle, s'expliquant potentiellement par un grand nombre de codirections sur un temps sans aucun doute réduit. L'ED est bien consciente que l'encadrement est meilleur si le nombre de doctorants par HDR est réduit et elle agit en ce sens.
- Concernant les CST, il est indiqué, p. 8, que « Dans certains cas, il appartient au doctorant de demander un temps en dehors de la présence de l'encadrant (ED ES, ED LECLA) ». Or, le règlement intérieur de l'ED LECLA, dans son article 5.3, a repris la description officielle du Comité de suivi de thèse. Les données principales sont par ailleurs reproduites sur le formulaire du Comité de suivi de thèse à remplir, disponible en ligne sur le site de l'ED. La présence de l'encadrant dans certains cas relève donc d'un dysfonctionnement singulier qui, s'il est avéré, a échappé à la direction de l'ED. L'ED est par ailleurs en train d'actualiser son règlement intérieur pour intégrer les nouvelles modalités du CST et pour prendre sa part plus clairement et explicitement dans leur organisation.

Concernant le rapport propre à l'ED LECLA, une place particulière a pu être faite dans le rapport concernant la situation du pôle ERCOS dans ELLIADD (p. 1 et 4) pour lequel une « clarification » (p.5) est demandée. Dans les faits, depuis qu'ERCOS, rattaché à l'UTBM et non à l'UFC, a rejoint ELLIADD, en 2016, il a toujours été précisé que les membres HDR de ce pôle relevaient de l'ED SPIM. La situation est donc particulièrement claire. Le règlement intérieur de l'ED va être retouché pour préciser cette situation particulière d'ERCOS et, en conformité avec l'arrêté du 26 août 2022, une convention sera réalisée pour affirmer cette spécificité.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

